L'AVENIR AGRICOLE & VITICOLE AQUITAIN

JOURNAL DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS AGRICOLES ET RURAUX ET D'INFORMATIONS GÉNÉRALES
17, cours Xavier-Arnozan - 33082 Bordeaux cedex - Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24 - email : redaction@avenir-aquitain.com
PARUTION LES 1ER ET 3E VENDREDIS DE CHAQUE MOIS - 2,10 € N° 915 - 23 MAI 2014

p. 10-11

Europe

C'est la première fois que les Européens élisent leur président au suffrage universel direct. Retour sur des institutions qui n'ont pas toujours bonne presse.

Traitements phytosanitaires

Maîtriser l'application et être attentif à l'environnement

pages 3 et 8

La Chambre d'agriculture prend position sur l'épandage de produits phytosanitaires et rappelle les points de vigilance à adopter.

p. 7

Vin à la loupe

Le gaz en œnologie

p. 9

Eleveur en Gironde

Producteur de pigeons de chair

p. 17

A l'étranger

Quelle couverture santé

Recherche bénévoles pour rendez-vous mondial

BÉNÉVOLAT Du 4 au 7 septembre, la Gironde accueillera la plus grande fête en plein air d'Europe «les Terres de Jim» à Saint-Jean d'Illac. Les Jeunes agriculteurs de Gironde et de France sont très mobilisés. Ils ont aussi besoin d'autres bonnes volontés.

Le 22 mai, Thomas Diemer, membre du bureau national de Jeunes Agriculteurs et Franck Vergez, jeune agriculteur de Gironde et président du Comité d'organisation ont présenté à la presse – venue très nombreuse- l'évènement qui devrait rester dans les anales girondines pendant longtemps. En effet, c'est la Gironde qui a été choisie pour accueillir la première édition nationale d'une manifestation de grande envergure : les *«Terres de Jim»*.

2 500 bénévoles attendus

Sur 300 hectares, quelques 250 000 personnes sont attendues, dont 30 délégations étrangères. Un projet d'une ampleur inégalée pour la profession agricole du département. L'organisation des *«Terres de Jim»* repose sur l'engagement des Jeunes Agriculteurs. Ils doivent mobiliser 2 500 bénévoles, rassembler le réseau des Jeunes Agriculteurs national, les filières agricoles, leurs partenaires et les acteurs économiques et culturels de la région. Un énorme défi. Un super challenge. *«En fédérant autour des Terres de Jim, nous voulons sensibiliser et rassembler le grand public, offrir un nouveau regard sur l'agriculture, à travers un événement populaire et festif. Nous voulons apporter des réponses positives à des enjeux de société sur l'avenir de l'agriculture française, l'avenir des jeunes, de nos territoires et de notre alimentation. Nous voulons montrer aussi que dans cette profession la nouvelle génération a envie de relever tous les défis»* a expliqué Thomas Diemer. Et il y aura des animations pour tout le monde. Pour le grand public bien sûr mais pas seulement. *«Les Terres de Jim»*, vont proposer une représentation grandeur nature de toutes les filières agricoles. Sans oublier la finale mondiale de labour qui va accueillir une trentaine de délégations étrangères. Une vaste manifestation qui n'aura pas *«trop»* de bonnes volontés. Alors, pour voir la fête de l'intérieur et participer à un événement mondial en étant dans le cœur de l'action, reste à proposer son aide aux JA de la Gironde. Franck Vergez explique : *«Nous aurons besoin de beaucoup de monde pendant les 4 jours, pour que les bénévoles puissent aussi profiter de la fête. Mais nous aurons également besoin de bras et de matériels pendant les phases de montage et de démontage. L'important c'est que chacun trouve sa place au sein de cette manifestation qui a pour vocation de perdurer dans le temps.»*

MARCHÉS

> Les 6 juin à Cadillac et 7 juin, à Eysines, les Marchés des Producteurs de Pays sont au rendez-vous.

Le retour des beaux jours est aussi celui des Marchés des Producteurs de Pays. Les deux prochains rendez vous sont fixés le vendredi 6 juin en soirée à Cadillac et le samedi 7 juin en journée à Eysines. Cela fait maintenant 8 ans que les producteurs girondins retrouvent les allées de Cadillac pour faire découvrir et déguster leurs productions. Au menu, quiches aux légumes de saison, magret de canard, pave de bœuf, escargots, fromages, glaces, vins etc. L'animation sera assurée par le groupe *«Atmosphère guinguette»*, un duo guitare/chant et accordéon.

10e année du Raid des Maraîchers

Partir à la découverte de la zone maraîchère, rencontrer des exploitants agricoles, déguster les produits cultivés localement, le tout dans une ambiance familiale et amicale, c'est le but du Raid des maraîchers. Après une balade à pied ou à vélo au cœur de la zone maraîchère, rendez vous dès 11 heures sur le Marché de producteurs. Les producteurs auront préparé de délicieuses assiettes. Le déjeuner sur place ne se fera pas sans quelques animations, musicale avec la Rock School Barbey, quiz et autres trouvailles des organisateurs. Entrée libre – Restauration sur place et vente à emporter. Rendez-vous suivant : le samedi 14 juin à Gironde-sur-Dropt
Toute l'actualité du réseau Marchés des Producteurs de Pays est sur le www.marches-producteurs.com/Gironde

Et aussi

RAPPEL

Depuis le 16 mai et jusqu'au 9 juin inclus, les exploitants ont encore la possibilité de télédéclarer un dossier PAC (dossier *«surface»*) avec des pénalités de 1 % sur le montant des aides, par jour ouvrable de retard, sur le www.telepac.agriculture.gouv.fr. Pour créer un compte télépac (en cas d'oubli du mot de passe par exemple), les exploitants devront utiliser leur code 2013 reçu par courrier en décembre 2012 (et non le code de juillet 2014). Durant la période de télédéclaration *«tardive»* des dossiers PAC, les organismes de service (ADAR, caves viticoles, centres de gestion…) et la DDTM peuvent apporter une assistance physique et/ou téléphonique. DDTM – SAFDR- Unité Gestion des Aides Directes, tél. 05 56 24 85 53, 05 56 24 88 65, 05 56 93 38 18.

Le 7 juin à Cadillac

Deux ans après le lancement réussi du Musée de la Vigne et du Vin (depuis récompensé par le prix International Best of Wine Tourism), la Maison des Vins de Cadillac poursuit son aménagement en lançant, le 7 juin, sa nouveauté : le parcours dans les vignes. Une étape supplémentaire dans l'aménagement de cette ancienne chartreuse, afin de proposer de nouvelles animations pédagogiques aux visiteurs et poursuivre le développement de l'activité œnotouristique autour des vins de Cadillac.

www.bordeaux-cotes.com

Le 10 juillet pour sauver les buis

La pyrale du buis fait de nombreux dégâts en Gironde : chute de feuille, défoliation en dentelle, dépérissements massifs… Le jeudi 10 juillet, à Villenave d'Ornon, le GIE Fleurs et Plantes propose des formations pour savoir identifier le ravageurs, les premiers symptômes, raisonner la pression en fonction de seuils d'attaque, identifier les moyens de contrôle et la gestion du dépérissement. Mais aussi découvrir des alternatives au buis.

Renseignements et inscriptions au 05 56 75 10 91

Sorties

> LE 8 JUIN À ROZAN

Dimanche 8 juin, la commune de Rauzan dans l'Entre-deux-Mers accueillera par centaines des marcheurs épicuriens dans ses rues, ses chemins et ses vignes. En famille ou avec des amis, ils participeront, aux sons de plusieurs orchestres et bandas, à la 9e balade gourmande organisée par les viticulteurs des caves coopératives de Rauzan/Grangeneuve. Souhaitant faire apprécier leur production au-delà des frontières, les caves de Rauzan/Grangeneuve ont rejoint en 2005 la *«Confrérie des parcours gourmands européens»*. Cette association créée en Italie a pour objet de faire connaître les grands vignobles européens et de promouvoir les appellations. Elle organise annuellement, dans chacune région de production, une promenade gourmande. Rauzan est l'étape bordelaise de la confrérie. Les viticulteurs des caves de Rauzan/Grangeneuve, première cave AOC d'Europe, ont à cœur de mettre ainsi en valeur leur patrimoine, leur terroir et leurs vins. Cette année, lors de la Récréation gourmande 2014, ils accueilleront en invités d'honneur les vignerons allemands d'Oberrotweil - Kulinarische Weinwanderung qui feront découvrir leur production. Ces festivités sont ouvertes uniquement par réservation. Prix 38 euros par personne.

www.cavederauzan.com

> LES 7, 8 ET 9 JUIN

La 4e édition du *«Pique-Nique Chez le Vigneron Indépendant®»* aura lieu les 7, 8 et 9 juin.
Le principe est simple : les amateurs apportent leur pique-nique et le vigneron offre le vin à la dégustation. L'événement est ouvert à tous, passionnés, amateurs, curieux qui souhaitent découvrir le vin, les vignes et le métier de Vigneron Indépendant. Un site Internet est mis à disposition des visiteurs pour préparer son week-end *«œnotourisme»* en toute simplicité :

www.vigneron-independant-aquitaine.com/pique-nique/ et sur www.vigneron-independant.com/pique-nique/.

> QUESTIONS À... Bernard Artigue, président de la Chambre d'agriculture de la Gironde

«Concernant l'épandage des produits de traitement, il faut faire la part des choses»

PHYTOSANITAIRES Le 5 mai, le signalement d'une possible intoxication des élèves liée à l'épandage de produits phytosanitaires sur les parcelles de vignes jouxtant l'école de Villeneuve-de-Blaye interpelle le monde agricole et viticole. Une enquête a été menée par les services de la DRAAF et de l'agence régionale de santé qui met en cause les conditions dans lesquelles se sont déroulées l'épandages des produits. Bernard Artigue tient à réagir.

AAVA : Le 5 mai et pour la première fois, des élèves d'une école ont subi une possible intoxication liée à l'épandage de produits phytopharmaceutiques. Quelle est la réaction de la Chambre d'agriculture ?

Bernard Artigue : Bien évidemment, nous regrettons cet incident malheureux dû, semble-t-il, à un non respect des règles d'épandage des produits et à un comportement inapproprié. Notre mission et notre devoir sont de rappeler l'ensemble des agriculteurs girondins à leurs responsabilités en matière de respect de la réglementation sur l'emploi des produits. Nous attirons aussi leur attention sur les règles de bon sens concernant les conditions de traitement sur les parcelles notamment à proximité immédiate des habitations ou des écoles.

AAVA : Que peut-on faire pour éviter ce type de nuisance ?

B.A. : La culture de la vigne impose un minimum de traitement contre les maladies, y compris en agriculture biologique. C'est d'ailleurs pour cela que nous nous sommes engagés, depuis de nombreuses années, aux côtés des viticulteurs pour réduire les traitements. Notre action a abouti à une baisse de 30 % de leur emploi. Depuis 2008, le plan Ecophyto a permis d'accentuer les efforts de protection raisonnée du vignoble avec un suivi de réseaux d'observations, des messages hebdomadaires d'informations envoyés par nos services, avec un contrôle de la conformité de tous les pulvérisateurs et une formation obligatoire de tous les agriculteurs et de leurs salariés. Un travail de terrain très important a été mis en place. A la Chambre d'agriculture nous avons également édité un guide pratique à l'usage des agriculteurs. Ce guide est très largement diffusé.

AAVA : Le préfet de la Gironde a appelé la profession a prendre des initiatives et des mesures de prévention. Que comptez-vous faire ?

B.A. : la Chambre d'agriculture va relancer une campagne de sensibilisation des agriculteurs et des viticulteurs portant sur les conditions d'emploi des produits phytosanitaires et les bonnes pratiques en matière d'épandage afin de réduire les risques de dispersion. De plus, nous allons nous appuyer sur la charte *«Agriculture, Forêt et Urbanisme»* signée en 2011 avec l'association des maires de Gironde, le Conseil général et les services de l'État, afin de préserver une bonne cohabitation entre les agriculteurs et les populations. A ce sujet, nous allons étudier avec l'association des maires, les initiatives nécessaires à mettre en place pour répondre aux demandes d'informations dans les communes.

AAVA : Le 20 mai dernier, à l'occasion du lancement de la «fête de la nature», la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, a déclaré qu'elle «annoncerait très prochainement avec le ministre de l'agriculture une interdiction des épandages de produits phytosanitaires à moins de 200 mètres des écoles». Quelle est votre réaction ?

B.A. : Cette proposition nous parait parfaitement irréaliste car cela condamnerait toute activité viticole dans ces espaces. Il faut faire la part des choses. Ce type d'annonce, à cause de la négligence de quelques personnes, ne fait que stigmatiser et marginaliser toute une profession en occultant les efforts importants réalisés jusqu'à présent. Je tiens aussi à rappeler ici l'importance de l'agriculture et de la viticulture pour l'économie et l'emploi local. Notre agriculture et notre viticulture jouent aussi un rôle très important en matière d'entretien et de valorisation des paysages et du cadre de vie. Chacun a besoin du respect des autres. Il faut savoir vivre ensemble. Cet incident qui, je le répète, a été provoqué par la négligence de certains, ne doit pas apporter l'opprobre sur toute une profession.

«Il faut préserver une bonne cohabitation entre les agriculteurs et les populations.»

Ils ont dit

« Avec 12 ou même 15 États membres dans l'UE, il était facile d'établir des règles pour tous, puis d'accepter toutes sortes de dérogations. Maintenant, à 28, il est logique d'avoir plus de flexibilité dans les règles, tout en maintenant des normes communes . »

> Dacian Ciolos, commissaire européen à l'agriculture en marge du Conseil agricole informel à Athènes.

Zoom

> Le lundi 12 mai, le comité d'organisation des Terres de Jim et les partenaires «premium» - Crédit Agricole d'Aquitaine, Total, Class, Groupama, conseils général et régional – se sont retrouvés sur le site à Saint Jean d'Illac. Franck Vergez, président du comité d'organisation des Terres de Jim a présenté l'état d'avancement de tous les pôles. Thomas Solans, responsable du pôle aménagement a fait une présentation du site aux partenaires. Avant cela, le 7 mai, le semis pour la mise en place de la carte de France géante reconstitué à même le sol sur 1,25 hectare a été réalisé. Elle va mettre en lumière les particularités agricoles de chaque région. Et ce n'est qu'un début !

L'AVENIR AGRICOLE & VITICOLE AQUITAIN

REJOIGNEZ **L'AVENIR AGRICOLE ET VITICOLE AQUITAIN** SUR facebook

Le monde évolue... Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs, comme le reste de la société, sont connectés. Connectés sur les tracteurs pour gérer au mieux leurs récoltes, connectés sur le net pour vendre leur production ou rester en contact avec leurs fournisseurs, leurs clients, leurs coopératives, remplir leur déclaration PAC.
L'Avenir Agricole et Viticole Aquitain, qui suit toujours au plus près les besoins et les évolutions de ses lecteurs, a décidé de franchir le pas du net.

Un site Internet à la rentrée
A la rentrée, un nouveau site Internet, plus complet, va voir le jour et permettre aux abonnés du journal de lire leur titre préféré en ligne en avant-première. La version papier arrivera, bien sûr, toujours dans les boîtes aux lettres.
En attendant, le journal a décidé d'ouvrir une page Facebook où ses abonnés et tous les autres acteurs du monde rural pourront retrouver des informations, poster leurs commentaires, participer à de petits jeux concours... Autant de possibilités pour être toujours plus proches, toujours plus connectés pour regarder l'avenir ensemble.

Rejoignez la communauté sur www.facebook.com/aveniraquitain

Conditions d'épandage de produits de traitement

RÉGLEMENTATION Le préfet d'Aquitaine et de Gironde a publié un communiqué pour rappeler la réglementation en matière de traitements phytosanitaires.

Suite au signalement d'une possible intoxication liée à l'épandage de produits phytopharmaceutiques sur des parcelles de vignes jouxtant l'école de Villeneuve-de-Blaye, le préfet Michel Delpuech, préfet de la région Aquitaine, préfet du département de la Gironde a adressé aux présidents du CIVB, de la Chambre d'agriculture, de la Fédération des Grands vins, des Vignerons indépendants et de la Fédération des caves coopératives un message de rappel règlementaire relatif aux conditions d'épandage phytosanitaires. L'Avenir Agricole et Viticole Aquitain propose un dossier technique sur le sujet en page 8.

Le préfet demande de relayer, dans les meilleurs délais, ce message aux agriculteurs et viticulteurs concernés. En voici le contenu.

Les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques doivent redoubler de vigilance sur les conditions de vent avant d'engager leur chantier de traitement.

Conditions d'épandage

L'arrêté ministériel du 12 septembre 2006, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, impose aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques autorisés, conformément à la réglementation applicable, de mettre en place des mesures pour éviter leur entraînement hors des parcelles ou des zones traitées. Dans ce cadre, ils doivent impérativement vérifier la compatibilité des opérations de traitements et les conditions de vent. L'utilisation de ces produits par pulvérisation ou poudrage est, en effet, interdite dans des conditions de vent fort ou supérieur à une vitesse de 3 sur l'échelle de Beaufort soit 19 km/h au maximum, vitesse à laquelle les drapeaux flottent au vent. Compte-tenu du nombre important d'épisodes venteux sur le territoire de l'Aquitaine, les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques doivent redoubler de vigilance sur les conditions de vent avant d'engager leur chantier de traitement. Ils doivent également bien vérifier les conditions d'emploi fixées par les décisions d'autorisation de mise sur le marché telles que mentionnées sur les étiquettes des produits, notamment en ce qui concerne les zones non traitées à respecter.

Pour tout renseignement contacter la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine, tél. 05 56 00 43 76, sral.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Et aussi

Résidus de phytosanitaires : plus de 98 % des aliments sont conformes

Selon le rapport annuel de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) sur la présence de pesticides dans les produits alimentaires, 98,1 % des échantillons analysés contiennent des niveaux de pesticides inférieurs aux limites autorisées et 53,4 % ne présentent aucun résidu mesurable.

L'étude a été menée sur 79 000 échantillons provenant de plus de 600 produits alimentaires dans 27 Etats membres ainsi qu'en Norvège et en Islande. 900 pesticides environ ont été recherchés et 400 ont été détectés dans des quantités mesurables. A noter également que le taux de non-conformité pour les denrées alimentaires importées des pays tiers est quatre fois plus élevé que pour les aliments issus de l'Union européenne (3,7 % contre 0,9 %) et que les aliments bio ont (heureusement) un taux de dépassement des limites maximales autorisées nettement inférieur à celui des produits conventionnels.

Le temps d'une image

«Nous devons inciter l'utilisation des gisements produits dans les élevages», a déclaré Antoine Jacob, président du Club Biogaz, lors d'une conférence de presse à Paris, 19 mai, suite à la publication d'un livre blanc avec 50 propositions du Club Biogaz ATEE (Association technique énergie environnement) pour *«ancrer la filière biogaz dans le projet de loi transition énergétique»*. Une des propositions est de *«restructurer»* les tarifs d'achat, notamment en *«augmentant la prime aux effluents d'élevage et en l'étendant à d'autres matières agricoles en excluant les cultures énergétiques dédiées»*. Le livre blanc a d'ores et déjà été envoyé à trois ministères : Agriculture, Ecologie, Redressement productif et Finances.

L'esprit du travail bien fait
GANELON SARL
VITIFRANCE TRAVAUX 05 56 58 95 74
Tous travaux de la vigne
. Taille
. Complantation
. Traçage - Plantation
. Ebourgeonnage - Relevage
. Vendanges vertes et Mécaniques
Devis gratuit et travaux assurés
42 route du port - ARCINS - BP N°2 33460 LAMARQUE - Fax 05 57 88 50 65
Email : vitifrancetravau@aol.com

Le niet de la filière aux importations de viande

LIBRE-ÉCHANGE Interbev alerte les responsables politiques sur les conséquences fâcheuses que ne manqueraient pas de provoquer des importations massives de viande bovine dans l'Union européenne.

«Nous ne sommes pas contre le libre-échange, mais pas à n'importe quel prix», a martelé Dominique Langlois, le président de l'interprofession bétail et viandes (Interbev), en plein cœur des négociations commerciales qui se tiennent actuellement avec les Etats-Unis. Ce qu'exige la filière est que *«les mêmes critères de réciprocité sur les normes et les conditions de production»* soient imposés de part et d'autre de l'Atlantique et que *«il y ait plus de transparence dans la feuille de route»* des négociateurs européens. C'est là que le bât blesse. Au Canada, dont les négociations viennent de se terminer, comme aux Etats-Unis et en Amérique du Sud, *«la production ne répond pas aux normes européennes»* en matière de traçabilité ainsi que sur le plan environnemental, sanitaire et de bien être animal. La Commission a beau rassurer qu'elle sera ferme sur les traitements des animaux aux hormones, Dominique Langlois y voit de la poudre au yeux, *«un engagement illusoire, aucun système de contrôle n'est prévu aux Etats-Unis»* observe-t-il. Quant au respect de l'environnement et de la bientraitance des animaux, *«ils ne sont pas dans la négociation»* précise Jean-Pierre Fleury, le président de la Fédération nationale bovine (FNB).

Ce qu'exige la filière est que «les mêmes critères de réciprocité sur les normes et les conditions de production soient imposés de part et d'autre de l'Atlantique».

Variable d'ajustement

Après les 65 000 tonnes de contingents négociés avec le Canada, l'enjeu porte sur l'importation de 300 à 600 000 tonnes supplémentaires à droits nuls de morceaux nobles qui viendront concurrencer directement la production européenne. Soit 7 à 8 % de la consommation. La France est en première ligne, estime le président de la FNB, en raison de l'importance du troupeau allaitant dans l'approvisionnement de la filière française. *«La Commission européenne ne considère pas la viande bovine comme une production d'avenir»*,déplore Dominique Langlois. Ce qui l'incite à considérer comme *«une variable d'ajustement»* dans les négociations internationales. Et ce d'autant plus qu'en raison des contraintes qui sont imposées à la production européenne, *«le combat de la compétitivité est perdu d'avance»*. L'Europe ne sera jamais en mesure de concurrencer la viande importée. La filière estime, en effet, à 30 % l'écart de coût de production entre la France et les Etats-Unis. Au bout du compte, c'est le producteur qui sera pénalisé qui n'aura d'autre choix que de renoncer à produire et à s'orienter vers les céréales, au risque de *«végétaliser»* la France, selon les propres termes de Jean-Pierre Fleury. Comme le consommateur se verra imposer dans son assiette une viande qu'il ne veut pas. Selon un sondage réalisé par Opinion Way, ils sont 74 % à rejeter l'idée d'importer des viandes bovines produites selon les normes de la production américaine, et 82 % à celle d'introduire des antibiotiques dans l'alimentation des animaux. Ce combat est soutenu par la boucherie artisanale. *«Il est celui de la bonne viande»*, sans antibiotiques, sans hormones et dans le respect du bien-être animal, assure Christian Le Lann, le président de la Confédération française de la boucherie.

Et aussi

Stéphane Le Foll appelle à «un travail plus global et plus cohérent» pour exporter vers la Chine

En visite en Chine, le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll a appelé le 11 mai les Français à *«un travail plus global et plus cohérent»* pour exporter vers la Chine. Lors de la visite du président chinois Xi Jinping à Paris fin mars, trois premiers producteurs français de charcuterie avaient reçu une autorisation à exporter vers la Chine. Début mai,d'autres entreprises françaises spécialisées dans les produits laitiers –notamment le lait infantile très recherché par les Chinois – ont également reçu l'agrément désormais exigé par Pékin. *«Maintenant on va être dans la concrétisation et la publication de ces agréments»*, a déclaré le ministre de l'Agriculture, pour le Salon international de l'alimentation (SIAL) de Shanghai, dont la France est le pays invité d'honneur. Selon le ministre, *«on est sur de grandes quantités, donc il faut être capable de s'organiser pour répondre en termes quantitatifs et aussi en termes qualitatifs puisque ici les problèmes liés aux questions sanitaires sont extrêmement d'actualité»*.

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
0 825 825 488
0,15 € TTC/min
www.beiser.fr
LE N°1 DE LA VENTE DIRECTE SANS INTERMÉDIAIRE ET EN PLUS : LA LIVRAISON EST GRATUITE* !
NOUVEAU
BALAI POUSSEUR SIMPLE GALVANISÉ - 2,50 M
STRUCTURE 100 % GALVANISÉE
Retrouvez LA VIDÉO SUR www.beiser.fr
NETTOYEUR HAUTE PRESSION SUR ROUES AVEC ENROULEUR
300 BARS
DIESEL
Existe également en version électrique et essence
LOCAL PHYTOSANITAIRE ISOLÉ - EN KIT 2 X 2 M
SÉCURITÉ +
NOUVELLE NORME POUR LES PRODUITS TRÈS DANGEREUX
Avec armoire de sécurité
Existe en 2x3 m et en version "non isolé"
LES CONTRÔLES SE DURCISSENT... INVESTISSEZ VITE POUR ÊTRE EN RÈGLE
TRANSPALETTE PESEUR HORS MÉTROLOGIE LÉGALE
CONTRÔLER LE POIDS DE VOS PRODUITS C'EST VOTRE 1ER BÉNÉFICE
2000 KG / 1 KG
PLATEFORME DE PESÉE MÉTROLOGIE LÉGALE
JUSQU'À 3000 KG
Plateau de 1,50 x 1,50 m
PAYEZ EN 11 FOIS À 0 %** !
* En France Métropolitaine (hors Corse) et à partir de 600 € ht d'achats, sauf pour les demandes de transport express.** Offre soumise à conditions. © Beiser - Mai 2014. Photos non contractuelles.

Trois décrets en faveur des pensions les plus modestes

RETRAITES Avec la publication au Journal officiel, le 17 mai, de trois décrets d'application actant une revalorisation des petites retraites agricoles, la profession peut se satisfaire de l'aboutissement de revendications menées depuis 2011. Ces dispositions étaient attendues avec impatience et inquiétude depuis la publication de la loi sur la réforme des retraites le 21 janvier.

Les retraités du régime *«non salarié agricole»* étaient près d'1 600 000 en 2013, touchant une retraite mensuelle moyenne des chefs d'exploitation étant de 680 euros pour une carrière complète. En 2012, la profession agricole s'était mobilisée sur le sujet avec une pétition de presque 100 000 signatures envoyée aux candidats à la présidentielle. Le candidat François Hollande avait alors manifesté sa compréhension et son engagement en faveur d'une revalorisation. Des promesses confirmées par Jean-Marc Ayrault en août 2013 au moment de l'annonce de la réforme des retraites. La *«loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraites»* a été publiée au Journal officiel le 21 janvier 2014, entérinant l'ensemble des mesures annoncées par le Gouvernement. Néanmoins, en l'absence de décrets d'application, la profession agricole restait vigilante. Dans une lettre ouverte à Marisol Touraine et Stéphane Le Foll le 15 avril, la section nationale des anciens exploitants de la FNSEA exprimait la forte attente des retraités agricoles envers *«ces mesures qui redonneront un peu d'air à leur pouvoir d'achat»* et leur crainte de constater dans les décrets à paraître une *«incidence sur le nombre de bénéficiaires et sur les revalorisations annoncées»*. La publication le 17 mai de trois décrets en faveur des petites retraites agricoles, rétroactifs au 1er février donc été accueillie par un soulagement.

Implications pratiques

Le premier décret, qui a le plus d'impact, attribue des points gratuits de retraite complémentaire obligatoire (RCO) aux conjoints et aides familiaux, majoritairement des femmes. Une mesure qui coûtera 150 millions d'euros par an pour 557 000 personnes concernées, et pourrait représenter jusqu'à 30 € supplémentaires par mois. Fait notable, elle s'applique aux anciens et aux nouveaux retraités avec des durées minimales d'assurance non salarié agricole requises différentes : 32,5 ans pour ceux qui ont pris leur retraite avant le 1er janvier 1997, 17,5 ans après cette date. Ces conditions permettent d'attribuer aux conjoints et aides familiaux au titre des années antérieures à la création du régime complémentaire 66 points gratuits par an dans la limite de 17 années. Ce premier décret comprend également l'extension aux pensions de réversion du principe des droits combinés - qui ne concernait jusqu'à présent que la pension de base - aux retraites complémentaires : dispositif unique et spécifique au régime des non salariés agricole, les droits combinés permettent au conjoint survivant de bénéficier de la totalité des droits de l'exploitant décédé s'il reprend l'exploitation (une réversion à 100 %, en quelque sorte). Le deuxième décret élargit l'accès des exploitants agricoles aux minima de retraites jusqu'à présent réservés aux assurés ayant cotisé 17,5 ans minimum. Les agriculteurs à carrière partielle peuvent désormais en bénéficier. Pour une carrière complète, les minima de retraite s'élèvent à 681,20 euros par mois pour les chefs d'exploitation et à 541,30 euros pour les conjoints au 1er avril 2014.

Suuportée par les agriculteurs

La FNSEA a tenu à rappeler que *«l'engagement pris par le Président de la république d'un financement par la solidarité nationale n'a pas été tenu puisque l'intégralité du coût de ces mesures est supportée par les agriculteurs aujourd'hui en activité»*.

Et aussi

Négociations EU/USA : notre modèle alimentaire sur la sellette, selon Xavier Beulin

«On est inquiet parce que cela fait des décennies qu'on négocie des accords commerciaux (...) et celui-ci a ceci de particulier qu'il pourrait remettre en cause notre modèle alimentaire», a déclaré Xavier Beulin sur RTL, le 20 mai. *«On n'a pas la même façon de produire des deux cotés de l'Atlantique»*, a-t-il ajouté. *«Aux Etats-Unis, ce qui compte c'est livrer au consommateur des produits complètement aseptisés, indemnes de germes, de bactéries. On n'hésite pas à utiliser des procédés plutôt chimiques pour y parvenir»*, a-t-il précisé. Alors qu'en Europe, *«nous avons des cahiers des charges à tous les stades de la production, jusqu'à la distribution qui garantissent aux consommateurs que les engagements qui sont pris tout au long de la chaîne sont respectés»*. L'accord qui est négocié avec les Etats-Unis porte, non seulement, sur la réduction des droits de douane et la création de contingents d'exportation, mais aussi sur les normes. Nul doute que les Etats-Unis vont chercher à imposer les leurs. Ce qui remet en cause, quelque part, notre modèle alimentaire. Au final, le président de la FNSEA craint que sur le volet agricole et alimentaire, la France perde beaucoup plus que ce qu'elle pourrait gagner dans les autres secteurs.

T4 VNF
TD4000
New Holland, le spécialiste des spécialisés !
NEW HOLLAND TRACTEURS SPÉCIALISÉS
NEW HOLLAND AGRICULTURE
SPÉCIALISTE DE VOTRE SUCCÈS
T4 VNF : 26 MODÈLES DE 65 À 106 CH
T3F : 4 MODÈLES DE 50 À 72 CH
TD4000F : 3 MODÈLES DE 65 À 88 CH
TK4000 : 15 MODÈLES DE 65 À 101 CH
TRACTOR OF THE YEAR 2012
BEST OF SPECIALIZED WINNER
T3F
TK4000
Un large choix de tracteurs spécialisés New Holland pour répondre à tous les besoins même les plus spécifiques.
TOP SERVICE 00800 64 111 111
www.newholland.com
Assistance et information 24h/24 et 7j/7. Si vous appelez de France l'appel est gratuit. Toutefois, certains opérateurs européens peuvent facturer l'appel s'il provient d'un téléphone portable. Pour plus d'informations sur les tarifs, veuillez vous renseigner à l'avance auprès de votre opérateur.
Chez votre concessionnaire
CHAMBON
AGRI-VITI TECHNI SERVICE
LIBOURNE (33) Rte De Verdet - 05.57.55.21.84
BERSON (33) 5 Morisset - 05.57.42.05.13
PREIGNAC (33) RD 1013 - 05.56.63.27.40
SOUSSAC (33) 3 Bourg Sud - 05.56.61.31.52
BERGERAC (24) Rte d'Agen - 05.53.57.08.30
PAUILLAC (33) Prochainement

Vin à la loupe

CHAI A une époque où l'on travaille à la réduction des intrants tel le SO2 ou encore à une meilleure gestion des milieux vivants, les gaz en œnologie s'avèrent être des outils incontournables.

L'atmosphère, et plus particulièrement l'air qui le constitue, est composée principalement de deux gaz, l'azote (78 %) et l'oxygène (21 %), puis d'autres constituants tel le dioxyde de carbone. Le vin est un milieu complexe aux équilibres gazeux fluctuants tout au long de son élaboration. On y retrouvera ou on pourra utiliser une bonne partie des principaux constituants de l'air. Ces équilibres gazeux impactent notre dégustation. On a déjà tous goûté des vins perlants ou encore pétillants. Ils témoignent d'un certain niveau de gaz carbonique dissous.

L'oxymètre, grâce à un système optique, permet de mesurer le niveau d'oxygène dissous dans les vins.

Le dioxyde de carbone (CO2)

Pendant la fermentation, les levures vont produire de 40 à 50 litres de CO2 par litre de moût. Ce gaz est particulièrement dangereux. Il fait partie des risques majeurs rencontrés pendant la vinification et reste à l'origine d'accidents parfois dramatiques. À partir d'une certaine concentration dans l'air, ce gaz inodore s'avère dangereux voire mortel. C'est un gaz lourd qui va s'accumuler dans les parties basses ce qui explique la vigilance particulière qu'il faut avoir dès que l'on travaille dans un milieu clos telle une cuve souterraine. Ce CO2 dégagé pendant la fermentation n'est en général pas ré-exploité à quelques exceptions près. Quelques fabricants de cuves novateurs, comme Ganimede, ont conçu des systèmes permettant de le canaliser pendant la fermentation et de l'utiliser pour assurer l'extraction des composés situés au niveau du marc pour les vins rouges, reléguant ainsi au second plan les remontages via des pompes. Ce sont des cuves plus «*écologiques*» où on exploite l'énergie gratuite de la nature pour extraire efficacement les substances contenues dans les baies de raisin.

L'oxygène (O2)

A commencer par l'homme, bon nombre d'organismes vivants ne peuvent s'en passer. C'est le cas des levures. Pour assurer un bon déroulement de la fermentation, il faudra apporter une certaine quantité d'oxygène. Parfois souhaité, il peut également être le pire ennemi de l'œnologue. En fin de phase fermentaire et pendant l'élevage, on peut avoir recours à la macro et micro oxygénation dans le but de stabiliser la matière colorante ou encore d'affiner des profils organoleptiques et certains tanins. Il y a une règle fondamentale à respecter : éviter et protéger scrupuleusement le vin de tout contact avec l'oxygène à partir du moment où la température de ce dernier et inférieure à 14-15°C. Plus la température est basse et plus il sera facile de dissoudre un gaz dans le milieu (CO2 comme O2). Par contre, le vin a une capacité à «*assimiler*» l'oxygène dissous qui est inversement proportionnelle à sa capacité de dissolution. Autrement dit, au cours d'une manipulation à froid, on va dissoudre beaucoup d'oxygène et le vin ne sera pas en mesure de l'assimiler. Il va y rester stocké et pourra entraîner pléthore d'effets néfastes : évolution prématurée, perte aromatique, altération par des microorganismes tels les Brettanomyces... Pour résumer, il ne faut pas stocker d'oxygène dans le vin : dissoudre moins pour consommer mieux. Plus on avance dans l'élevage, moins le vin a besoin d'oxygène. Il y a encore, aujourd'hui, trop de vins abîmés à cause d'une mauvaise maîtrise des apports en oxygène, entre autres au moment de la préparation des vins à la mise en bouteilles ou pendant le conditionnement. Il est possible de contrôler les niveaux d'oxygène dissous tout au long de l'élaboration. C'est une mesure qui est faite sur le terrain et qui n'est pas encore suffisamment appréhendée.

Le temps d'un graphique

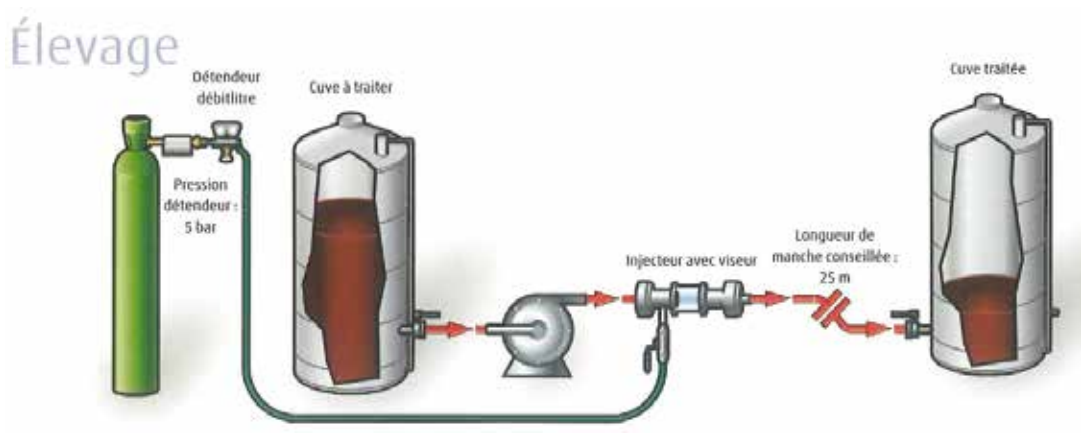

On peut dégazer un vin en procédant à un simple remontage aéré, mais c'est une pratique empirique qui entrainera un apport d'oxygène conséquent, non maîtrisé et peu souhaitable.
Aujourd'hui, le dégazage demande un matériel indispensable : détendeur, débitlitre et injecteur (fritté inox). Il faut aussi contrôler la température (entre 16 et 20°C). On utilise de l'azote.
Pour rajouter du CO2 (gazage), une température de l'ordre de 10-15°C est plus souhaitable.
Il faut injecter le gaz lors d'un transfert. Il est important d'assurer un certain temps de contact entre le vin et le gaz ,ce qui explique la nécessité d'avoir, après injection du gaz, une longueur de tuyaux conséquente (de 7 à 15 mètres). Comme cela peut être parfois préconisé, on peut toujours essayer de faire barboter directement le gaz dans la cuve, à la joie des vendeurs de produits. Au final, on y arrive... mais quel gaspillage.
La maîtrise des gaz dissous de la réception de la vendange jusqu'à la mise en bouteilles reste un vaste sujet. (Image Linde Gas)

Contact
Florent Niautou, directeur - œnologue conseil
florent.niautou@oenocentres.com
Tél. 06 87 15 78 60
www.soussac.oenocentres.com

Et aussi

Les gaz du commerce les plus utilisés

Les gaz du commerce les plus utilisés sont :
- l'oxygène (O2), produit directement à partir de l'air (par séparation de ses constituants), mais aussi d'autres gaz pour des applications diverses (inertage et protection vis-à-vis de l'oxygène atmosphérique, gazage et dégazage, brassage et homogénéisation).
- L'azote (N) est également extrait directement à partir de l'air. Il est principalement utilisé pour l'inertage, le dégazage, la protection vis-à-vis de l'oxygène et le brassage des cuves.
- Le dioxyde de carbone (CO2) peut être extrait de sources naturelles souterraines, mais une grande partie de ce gaz émane de la production d'engrais chimiques. Il est utilisé essentiellement pour l'inertage, la protection vis-à-vis de l'oxygène ou encore le gazage des vins. On le trouve sous plusieurs formes, de la glace carbonique (sticks ou pellets), utilisée pendant les vendanges qui permet dans une moindre mesure de refroidir, jusqu'au gaz en bouteilles.

Maîtriser ses traitements et tenir compte de son environnement

PULVÉRISATION Pour limiter la dérive et l'impact des produits phytosanitaires, plusieurs leviers peuvent être actionnés.

Les utilisateurs de produits phytosanitaires sont multiples :agriculteurs, prestataires de services, collectivités territoriales, particuliers. Tous sont responsables des conséquences d'une dérive d'application sur leur environnement : personnes, éléments naturels, cultures et animaux d'élevage... La dérive du produit qui n'atteint pas sa cible représente un danger pour l'applicateur et son environnement mais également une perte d'efficacité.

La dérive du produit qui n'atteint pas sa cible représente un danger pour l'applicateur et son environnement mais également une perte d'efficacité. Des appareils performants permettent de limiter la dérive.

Protection phytosanitaire raisonnée

Le premier point est d'évaluer la pression des bio-agresseurs par des observations, des comptages, l'utilisation de modèles de prévision, la lecture du Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou l'expertise d'un technicien. Si une intervention est nécessaire, il faut d'abord envisager l'usage d'alternatives aux produits phytosanitaires : la prophylaxie, la faune auxiliaire, l'intervention mécanique...

Lire et respecter l'étiquette

La lecture de l'étiquette et de la Fiche de Données de Sécurité (FDS) est obligatoire pour connaître et respecter les consignes d'usage du produit phytosanitaire. Vous y trouverez notamment : les pictogrammes de danger, les phrases de risque, le Délai de Ré-Entrée (DRE)*, la Zone Non Traité (ZNT)*. Le choix d'un produit phytosanitaire peut être fait selon des critères de moindre incidence écologique (eau, mention abeilles...) ou toxicologique. L'applicateur de produits phytosanitaires doit d'une part se protéger en utilisant les Equipements de Protection Individuelle (EPI) ou collective et d'autre part protéger son environnement en respectant les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA).

Tenir compte des conditions climatiques

Des conditions climatiques défavorables entraînent une dérive du traitement et une perte d'efficacité. La pulvérisation est déviée par le vent, lessivée par une pluie intervenant dans les 2 heures et fortement évaporée par des températures dépassant les 28°C.

De plus, il est interdit de réaliser une application phytosanitaire quand le vent dépasse 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h) [arrêté ministériel du 12 septembre 2006].

Pas de co-activité : une protection infaillible

Il faut tenir compte des activités à proximité des zones à traiter et organiser les chantiers pour ne jamais exposer à la dérive de pulvérisation des personnes (travailleurs internes ou externes, public, enfants...). Les horaires ou les jours de traitements des parcelles à proximité des zones sensibles (lieux publics, écoles...) doivent être adaptés.

Aménager le parcellaire

Il convient d'aménager son parcellaire pour limiter la dérive. La mise en place de bandes enherbées le long des points d'eau et dans les pentes retient les ruissellements. L'installation de haies en bordures de parcelles capte la dérive aérienne. Du matériel de traitement phytosanitaire entretenu, réglé et optimisé. Le contrôle obligatoire du pulvérisateur, l'entretien, l'étalonnage et le réglage du matériel de traitement sont indispensables pour cibler le traitement et respecter la dose prescrite. Les réglages de base sont de fermer les diffuseurs inutiles, d'orienter les autres vers la cible et de vérifier le débit de bouillie à l'hectare. Une autre technique pour limiter la dérive éolienne ou par évaporation est d'augmenter la taille des gouttes pulvérisées. Il convient de trouver le bon compromis entre une faible dérive et une couverture satisfaisante (nombre de gouttes par cm^2).

Contact
Martin Lasserre, Chambre d'agriculture de la Gironde, Vinopôle Bordeaux-Aquitaine, tél. 05 56 35 00 00, m.lasserre@gironde.chambagri.fr

*Notes :
Le DRE correspond à la durée d'attente minimale de retour sur une zone traitée. Il peut être de 6 heures (12 heures en Gironde selon la convention collective) à 48 heures selon la phrase de risque du produit.
La ZNT est la distance minimale à respecter le long des points d'eau. Elle est comprise entre 5 et 100 mètres selon les produits.

Le temps d'une image

Tous les utilisateurs de produits phytosanitaires doivent maîtriser leur épandage pour des raisons réglementaires, de santé publique et d'efficacité. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le plan Ecophyto. Des solutions accessibles à tous peuvent être mises en place rapidement : respecter les bonnes pratiques agricoles (BPA) et organiser les épandages phytosanitaire en tenant compte du voisinage.

Et aussi

Du matériel innovant limitant la dérive

Lors du renouvellement du matériel, mieux vaut choisir du matériel limitant la dérive. Par exemple, un pulvérisateur à jet porté équipé de descentes face par face et muni de buses anti-dérive génère moins de dérive qu'un pulvérisateur pneumatique. Les constructeurs proposent du matériel de pulvérisation confinée avec des panneaux récupérateurs. Les derniers essais menés en Gironde sur ce type de matériel sont concluants : de 30 à 40 % de récupération sur la campagne 2013. Ces essais ont été menés dans le cadre du Vinipôle par les lycées agricoles de l'EPLEFPA Bordeaux Gironde en collaboration avec la DRAAF-SRAL, des constructeurs et l'IFV. La plaquette présentant les résultats de ces essais est consultable sur le www.matevi-france.com.

Éleveur en Gironde

RENCONTRE Chaque mois, le journal va à la rencontre d'un éleveur en Gironde. Dans ce numéro, il s'agit de Jean-Christophe Duleau, éleveur de pigeons de chair à Brannens.

En Gironde les éleveurs de pigeons de chair se comptent sur les doigts d'une seule main. Jean-Christophe Duleau de Brannens est l'un de ceux là. Pourtant au début, rien ne laissait à penser qu'un jour, cet ouvrier métallurgiste se reconvertirait dans l'élevage. Quoique...

«Tout seul et sans les encouragements de Michel Aimé, le technicien de la Chambre d'agriculture, je n'y serai jamais arrivé».

Pourquoi pas moi ?

Dans la famille Duleau, l'élevage de pigeon, pour la consommation familiale, a toujours été à l'ordre du jour. Chez ses grands-parents le volatile a toujours eu sa place dans les séchoirs à tabac. Puis chez les parents. Jeune déjà, Jean-Christophe a monté un petit élevage *«J'avais quelques couples* [(1)] *mais à 40 euros par couple, il fallait de l'argent»*. Pendant douze ans, Jean-Christophe travaille dans un atelier de charpentes métalliques. Pendant toutes ces années, il ne perd pas l'élevage de pigeon de vue. Jusqu'au jour où, dans le journal local, il repère une information annonçant la vente d'un élevage de pigeons dans le Gers. Mais par-dessus tout, l'information la plus essentielle est que cet éleveur vit exclusivement de sa production. *«Si c'est possible pour lui, pourquoi pas moi ? Je réalise alors que l'on peut en faire son métier»*. Avec des copains et son beau père Jean- Christophe construit un, puis deux bâtiments. L'élevage passe de 20 à 400 couples. Jean-Christophe est toujours pluri-actif. Ouvrier et éleveur.

Tout étudié, tout calculé

En 2003, la rencontre avec André Lapique, conseiller agricole à l'ADAR de Langon, sera déterminante. *«Mon cousin m'a parlé de l'ADAR et de l'aide qu'elle pourrait m'apporter pour concevoir un élevage. J'ai donc pris rendez-vous. Avec Monsieur Lapique, l'élevage du pigeon comme activité agricole principale a été sérieusement abordée. Ensemble, nous avons tout étudié, tout calculé de la production à la vente. Et je me suis installé!»*. Fini le travail dans la construction de charpentes métalliques. 2003 est aussi l'année de son mariage. *«Quand mes beaux parents ont su que j'arrêtais mon travail comme salarié je crois qu'ils ont été un peu inquiets...»* Petit à petit, la professionnalisation se met en marche et en 2011, Jean-Christophe décide de développer sa production en doublant sa surface en volières. Cette fois, Michel Aimé technicien au service élevage de la Chambre d'agriculture est mis à contribution. Un dossier AREA-PMBE (bio-sécurité) est monté. Un gros dossier administratif *«Tout seul et sans ses encouragements, je n'y serai jamais arrivé»*. Jean- Christophe investit aussi dans un petit atelier d'abattage et une chambre froide. Désormais, les animaux sont vendus abattus. Pour cela, un jour par semaine, deux salariés à temps partiel et deux salariés du service de remplacement viennent prêter main forte pour l'abattage et le conditionnement de 150 à 200 pigeonneaux. L'élevage a aujourd'hui une capacité d'environ 1 800 couples, mais ce maximum n'est jamais totalement opérationnel avec le renouvellement des couples.

Un maximum d'efficacité

Pour la vente, le bouche à oreille est efficace. *«En Gironde, il y a peu d'élevages de pigeons de chair et la demande est constante»* explique Jean Christophe même s'il reconnaît qu'aujourd'hui *«le commerce est compliqué. Et si les acheteurs restent fidèles, globalement chacun d'eux prend des quantités moindre»*. Un quart de la production est commercialisée via un grossiste au marché des Capucins à Bordeaux, le reste est destiné aux restaurateurs, bouchers, volaillers...ainsi qu'à quatre supermarchés de proximité. Jean-Christophe est aussi bricoleur. L'alimentation -60 kilos par couple et par an - constituée pour 80 % de maïs et 20 % d'aliment complémentaire - est distribuée automatiquement chaque mois dans les trémies à l'aide d'un astucieux mécanisme installé sur le tracteur. Les fientes sont ramassées mécaniquement puis étendues sur les terres avoisinantes.
Ici, tout est étudié pour permettre un maximum d'efficacité.

Et demain ? Jean-Christophe se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Il voudrait profiter des six hectares de terre de son père pour assurer lui-même une partie de la production de maïs. Un autre challenge est en marche.

Geneviève Marcusse-Artigue

(1) un couple de pigeon produit 10 à 11 pigeonneaux par an

Le temps d'une image

Au sein du Service Elevage de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, Michel Aimé est chargé de l'accompagnement des éleveurs bovins viande. Agréé pour les diagnostics AREA, il suit les projets des éleveurs et les accompagne ensuite dans le cadre de suivi technico-économiques. Il anime un réseau de fermes en production bovins-viande. Il est également le référent de la Chambre d'Agriculture en matière de diversification volailles.

Et aussi

Pigeon le dispositif AREA

Le dispositif AREA/PMBE a pour objectif d'accompagner les éleveurs désireux d'améliorer leurs conditions de production tout en s'engageant à respecter une série de précautions visant à protéger l'environnement. Pour cela les exploitants doivent, au terme de leur projet, respecter un ensemble de 10 mesures relatives aux enjeux environnementaux liés à la fertilisation, la biosécurité, l'utilisation des produits phytosanitaires, le stockage et/ou le traitement des effluents végétaux ou animaux, l'énergie et l'eau. Ils bénéficient donc à ce moment là de la *«certification AREA»* qui atteste de leur bonne conduite vis à vis du respect de l'environnement. Le montant de l'aide est loin d'être négligeable : son taux varie de 25 à 40 % pour des investissements pouvant aller jusqu'à 100 000 euros HT maximum. Toutes les productions peuvent en bénéficier : bovins, ovins, caprins, équins, asins, porcins, volailles, palmipèdes, lapins, etc.

Doucement, mais sûrement

UE Les élections européennes n'ont pas déchaîné les passions. C'est pourtant la première fois que les Européens élisent leur président au suffrage universel direct. Retour sur des institutions qui n'ont pas toujours bonne presse.

«C'est la faute à l'Europe»... Le message est connu et il est souvent utilisé. Mais quelle est cette Union Européenne omnisciente et floue à la fois ?

Des politiques responsables

Tout d'abord, contrairement à une idée reçue, chaque décision de l'Union Européenne est prise par les élus. Ils sont de plusieurs sortes. Ceux du Parlement Européen, basés à Strasbourg, représentent les citoyens de l'Union et sont élus au suffrage universel direct.
Ceux du conseil européen, sont les chefs de l'État ou de gouvernement des 28 pays membres (président ou premier ministre selon les cas). Le conseil de l'Union Européenne, lui, représente les gouvernements de chaque pays. C'est là que les ministres en exercice des 28 pays se réunissent par compétence (agriculture, finances, transports...).
C'est le conseil européen qui définit la direction politique générale et les grandes priorités européenne. Mais il ne fait pas les lois.

La commission européenne, elle, compte un commissaire européen par pays. Selon l'article 17.7 du traité de l'Union Européenne, *«en tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Ce candidat est élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent.»* Ensuite, tous les commissaires-candidats à l'exception du président sont soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen. Si cette approbation a lieu, le Conseil européen nomme la Commission à la majorité qualifiée. Dans le cas contraire, la procédure reprend avec un nouveau candidat. Donc, tous les 5 ans, les commissaires européens sont nommés par les parlementaires et les gouvernements de l'Union et ont plutôt la couleur politique majoritaire du Parlement et des pays européens. Ils dirigent la commission européenne qui propose les lois puis les fait appliquer, une fois celles-ci votées par le Parlement Européen.

du Vieux Puit
Toujours le bon plant pour votre vigne!
PEPINIERES DU VIEUX PUIT
Producteur de Greffes-soudés certifiés :
ENTAV INRA
✓ Traditionnels
✓ Grands Plants
✓ Plants en pots
✓ Plants en conteneur
Gamme importante de cépages, clones et porte-greffes
Conseils et suivi technique
Sélection massale
Prestation de service et financement
PEPINIERES DU VIEUX PUIT
Jean Pierre Bouillac Réaud - 33860 Reignac de Blayes
Tél. : 05 57 32 41 76 / Fax : 05 57 32 49 69
E-mail : info@pepinieres-bouillac.com

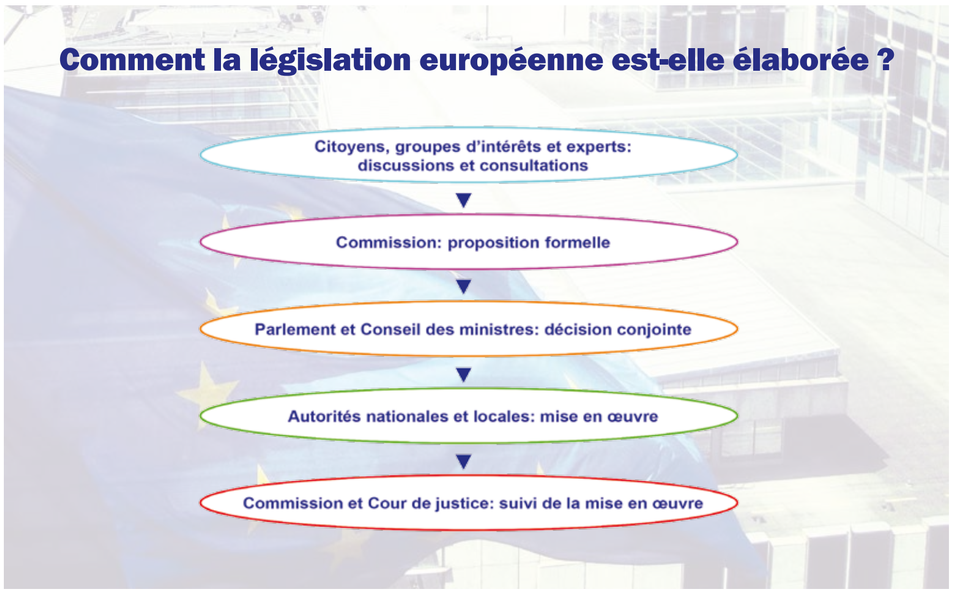
Comment la législation européenne est-elle élaborée ?
Citoyens, groupes d'intérêts et experts: discussions et consultations
Commission: proposition formelle
Parlement et Conseil des ministres: décision conjointe
Autorités nationales et locales: mise en œuvre
Commission et Cour de justice: suivi de la mise en œuvre

Règlements, directives et décisions

Il existe plusieurs types d'actes législatifs, qui ne s'appliquent pas tous de la même manière.
Un règlement est directement applicable et juridiquement contraignant dans tous les États membres. Il ne doit pas être transposé en droit interne, mais il peut nécessiter la modification de lois nationales incompatibles avec ses propres dispositions.
Par exemple, cette année, les députés européens ont rejeté la proposition de règlement de la Commission européenne sur les semences et adopté un règlement modifiant des actes législatifs dans le domaine des statistiques de l'agriculture et de la pêche.
Une directive lie les États membres, ou un groupe d'États membres, pour la concrétisation d'un objectif. Les directives doivent généralement être transposées en droit national pour prendre leurs effets. Il est important de noter qu'une directive fixe le résultat à atteindre tout en laissant à chacun des États membres le choix des moyens pour y parvenir.
Par exemple, c'est une directive européenne qui fait qu'un téléviseur acheté en France bénéficie aujourd'hui de 2 ans de garantie.
Une décision a pour destinataires des États membres, des groupes de personnes, voire des particuliers. Elle est obligatoire dans tous ses éléments.
Les décisions servent par exemple à se prononcer sur des propositions de fusion de sociétés.
Enfin, les recommandations et avis n'ont pas d'effet contraignant. Il s'agit d'incitation pour les États-membres. Par exemple, dans le domaine de la politique économique et monétaire, la Commission peut recommander certaines mesures à un État membre qui connaît des difficultés dans sa balance des paiements, comme ce fut le cas en Grèce.

Les autres institutions européennes

En plus du Parlement européen, des conseils et de la commission européenne, il y a d'autres organismes européens pour intervenir sur tous les sujets intéressants les 500 millions de citoyens. La cour de justice européenne, par exemple, a été créée en 1952, pour « assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités (article 19 du traité sur l'Union européenne) »
La banque centrale européenne, elle, existe depuis 1999. Elle est responsable de la politique monétaire de la zone euro.
Mais il existe des structures pour la coopération de police et judiciaire, pour les régions et les collectivités locales, un conseil économique et social...
Les structures sont nombreuses, comme les pays appartenant à l'Union, leurs langues, son nombre d'habitants. Un géant qui avance à pas comptés.

M.R.

Focus

28

> L'Union Européenne regroupe aujourd'hui 28 États-membres. Voici son portrait en quelques dates et chiffres.

L'Union Européenne compte 28 États-membres, ce qui représente 500 millions de citoyens. Elle a été fondée sur une idée de paix. Il s'agissait de mettre fin aux guerres qui secouaient régulièrement le vieux continent. Elle a débuté, en 1950, avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier. En 1957, le traité de Rome installe la *«communauté économique européenne»* (CEE), c'est le *«marché commun»*. Les six pays fondateurs de cette Communauté sont la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.
C'est au même moment d'apparaît la Politique Agricole Commune (PAC). Elle représente aujourd'hui 35 % du budget européen (plus 10 % pour le développement rural), ce qui en fait la première des politiques communes européennes. Au départ, elle a pour but d'augmenter la productivité de l'agriculture, stabiliser les marchés, garantir la sécurité alimentaire, assurer un revenu équitable aux agriculteurs. Elle est mise en place en 1962.
Il faudra attendre le traité de Maastricht, en 1992, pour que la CEE devienne l'Union Européenne.
Sur les 28 pays européens d'aujourd'hui, 17 utilisent l'euro, la monnaie adoptée en 2002. Aujourd'hui, l'euro est la première monnaie au monde par le nombre de billets en circulation (610 milliards) et la deuxième après le dollar américain pour le montant des transactions.

Agrodéputé, mode d'emploi

ELECTIONS Outre les dossiers législatifs en suspens, la révision à mi-parcours de la Pac 2014-2020 et la préparation de la prochaine, l'agrodéputé devra se montrer vigilant à l'égard du projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Le député élu pour une durée de 5 ans lors du scrutin européen des 22-25 mai, puis nommé à la commission parlementaire de l'agriculture, la *«comagri»*, n'aura pas un train de sénateur, maintenant qu'il est co-législateur de la PAC. Une PAC tout juste réformée pour la période 2014-2020, et qui sera soumise à une révision à mi-parcours. Comme tous ses homologues des autres commissions parlementaires, l'agro-député devra, au-delà de son implication, faire partie d'une famille politique assez puissante pour avoir quelque chance d'obtenir la rédaction d'un rapport important. Encore mieux : être le coordinateur du groupe pour les questions agricoles.

Rapports de force

Il faudra aussi que, dans son travail, cet eurodéputé soit fidèlement soutenu par son groupe politique.
Implication et assiduité, appartenance à un groupe politique assez nombreux pour pouvoir être chargé d'un rapport important, écoute mesurée des lobbies (on en compterait 30 000 à Bruxelles tous secteurs confondus), mais aussi art du compromis pour convaincre, y compris parfois ses camarades de parti d'autres nationalités... et obtenir un résultat qui sera de toutes façons inférieur à ses ambitions. C'est ce qui attend l'euro-député.

500 millions de citoyens

Représentant de plus de 500 millions de citoyens dans 28 États membres, le Parlement européen issu des élections des 22-25 mai et dont la session constitutive se tiendra du 1er au 3 juillet à Strasbourg – comptera 751 sièges.
Outre les dossiers législatifs en suspens, qui ne sont pas très nombreux, la révision à mi-parcours de la PAC 2014-2020 et la préparation de la prochaine, l'agrodéputé devra se montrer vigilant à l'égard du projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, dit TTIP, thème omniprésent dans les manifestes des formations politiques européennes. Le centre-droit est *«favorable aux négociations commerciales avec les États-Unis, pour autant que les accords protègent les normes européennes élevées et que les aspects importants de l'identité européenne soient préservés»*.
Les socialistes avertissent que *«tous les accords commerciaux, y compris l'accord avec les États-Unis actuellement en cours de négociation, doivent garantir la protection des droits de l'homme et des droits sociaux des citoyens, un travail décent, le respect des normes environnementales, la culture ainsi que la responsabilité sociale des entreprises et le juste échange»*. *«Nous protégerons le droit des Européens à bénéficier d'une alimentation et de produits sains et sûrs, et à vivre dans un environnement sûr»*, soulignent-ils également.

Accords de libre-échange

Les libéraux, eux, *«travailleront pour un accord de libre-échange UE-États-Unis qui pourrait stimuler l'économie européenne à hauteur de plus de 100 milliards d'euros par an»*. Ils militeront aussi *«pour des accords de libre-échange avec d'autres grandes régions économiques»*.
Les Verts déplorent le *«manque de transparence»* des négociations commerciales bilatérales menées par l'Union Européenne. Ils *«s'opposent au TTIP sous sa forme actuelle»*. La gauche européenne *«veut l'arrêt immédiat»* des pourparlers en cours avec les États-Unis.
Bref, de quoi garantir des débats animés pour les cinq prochaines années dans l'hémicycle européen et quelques cheveux blanc au premier président du Parlement élu au suffrage universel direct.

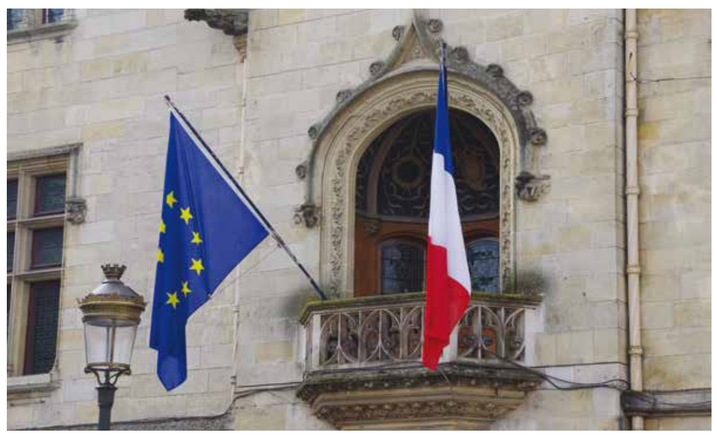

Le député élu pour une durée de 5 ans, puis nommé à la commission parlementaire de l'agriculture, la *«comagri»*, n'aura pas un train de sénateur, maintenant qu'il est co-législateur de la PAC.

Sobeval invite les éleveurs à la rejoindre

INSTALLATION - DORDOGNE Une entreprise industrielle de Boulazac, spécialisée dans l'abattage et la transformation de veaux de boucherie, a organisé les 17 et 18 mai la 3e édition de son forum filière, en collaboration avec les Jeunes Agriculteurs.

C'est la troisième année que Sobeval, entreprise du groupe international VanDrie France, qui s'est fait un nom dans l'abattage et la transformation de veaux de boucherie, a invité sur son site industriel de Boulazac le monde agricole à la rejoindre. «*Mais cette année, notre forum a eu une envergure nationale*», explique Gilles Gauthier, directeur général de Sobeval.

Les 17 et 18 mai, ce sont des éleveurs de toute la France, intéressés par la production de veaux de boucherie, que Sobeval a cherché à séduire avec «*un salaire garanti dès la signature du contrat, un accompagnement de A à Z pour construire son bâtiment, choisir ses équipements, se former...*» Gilles Gauthier a d'ailleurs noué un partenariat privilégié avec le syndicat Jeunes Agriculteurs 24 pour faire savoir aux candidats à l'installation que la production de veaux «*est peu gourmande en temps, fiable et rémunératrice*». À la suite du 1er forum en 2012, quinze contrats avaient été signés. L'année suivante, plus de trente et cette année... «*Avec cinquante, je m'estimerai satisfait.*»

Comme lors des précédents forums, l'entreprise a ouvert exceptionnellement les portes de son site de transformation aux visiteurs.

Contrat flexi-sécurité

Si Sobeval «*recrute*» des éleveurs, c'est parce que l'entreprise poursuit son développement commercial. Et la pyramide des âges des éleveurs exige d'anticiper le renouvellement pour continuer à alimenter une entreprise qui compte aujourd'hui 420 salariés.

Aussi, Sobeval met en place des mesures aptes à séduire, mais aussi à rassurer, les éleveurs. Ainsi, un nouveau contrat, appelé "*flexi-sécurité*", qui a été présenté lors du forum, permet à l'éleveur de s'assurer un débouché pendant 1 an et demi (3 bandes de veaux), avec la garantie qu'il pourra le prolonger, s'il le souhaite, par tacite reconduction.

Outre la présentation de ce dispositif et des autres accompagnements mis en place par l'entreprise, le forum a rassemblé en un seul lieu tous les partenaires de la filière : les fournisseurs, les clients grossistes, la grande distribution, mais aussi des représentants de l'industrie du cuir, des banques... Pour ce troisième forum, l'entreprise n'a reculé devant rien pour faire venir du monde. Le samedi matin, dès 9 heures, une foire primée de veaux fermiers était organisée, avec remise des prix en fin de matinée, en présence d'Alain Rousset, président de la Région Aquitaine. Tout le week-end, il a également été possible de déguster du veau, mais aussi de découvrir les dernières innovations techniques.

Nelly Fray

EN CHIFFRES

600 éleveurs alimentent le site d'abattage de Sobeval à Boulazac, dont 92 basés en Dordogne. Ils sont représentés par une vingtaine de délégués répartis sur tous les secteurs géographiques de la production

LOT-ET-GARONNE - TONNELLERIE SAINT-MARTIN À BUZET/BAÏSE

Une qualité reconnue jusqu'à l'export

La Tonnellerie Saint-Martin, c'est une histoire de famille. Depuis 3 générations, les Saint-Martin fabriquent des barriques : le grand-père fabriquait des fûts pour les négociants bordelais qui les exportaient vers l'Angleterre, le père a essentiellement approvisionné les viticulteurs de la zone de Buzet et, aujourd'hui, François Saint-Martin fabrique plus de 10.000 barriques par an pour les viticulteurs du Bordelais, de la Bourgogne et du Sud de la France. Il exporte 80 % de sa production dans les régions viticoles du monde : Australie, USA, avec en ligne de mire, le marché chinois.

Pour le consommateur qui apprécie le vin, son goût n'a pas toujours conscience du rôle déterminant que joue la barrique. La tonnellerie Saint Martin ne fabrique que sur commande, pour répondre à l'attente du viticulteur sur le goût du produit défini par l'association du vin et du bois de la barrique afin d'obtenir les meilleurs arômes qui caractérisent le vin.

Les chênes servant à la fabrication des barriques sont à 90 % français et proviennent de terroirs différents qui auront des incidences sur le goût.

Pour fabriquer les fûts, on les chauffe pour travailler le bois et ensuite on chauffe encore pour travailler le goût. Il s'agit d'un travail mené en étroite collaboration entre la tonnellerie et le viticulteur qui va tester la barrique (bois et goût) sur 12 mois pour adapter les critères à la qualité attendue.

La recherche est permanente, c'est un travail artisanal, rien n'est jamais acquis, c'est du «*cousu main*», on travaille sur du vivant : le bois et le vin.

Site internet : www.tonnelleriesaintmartin.com

CHIFFRES :

- 6,5 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 10.000 barriques de 225 L à 600 L par an
- 80 % de la production est exportée
- Bois : 90 % de chêne français

Et aussi

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Savoir-faire de la filière pêche et gastronomie

La pêche locale est pleine de ressources et elle entend le faire savoir. Les ports de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure, au Pays basque, ont vécu la 3e édition de Merlu d'avril, un événement vitrine du dynamisme de cette filière. La création d'un atelier de transformation des produits de la mer, volonté commune de l'agglomération Sud Pays basque et des professionnels de la pêche, a ouvert une nouvelle voie au port de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure : la filière courte. Elle privilégie le consommateur, soucieux de s'approvisionner en produits frais, mais aussi désireux de soutenir des entreprises de pêche artisanales. De plus, cette démarche transfrontalière autour des circuits courts, financée par le fonds Aquitaine-Euskadi, travaille aussi sur l'approvisionnement des cantines scolaires par les productions agricoles locales. Merlu d'avril réunit ainsi tous les acteurs locaux de la filière pêche afin de mettre en valeur leur savoir-faire et la qualité des poissons débarqués au port de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure. Cet événement est aussi un rendez-vous agro-culinaire très prisé.

LANDES

La Chine aime le vin de Tursan Expression

Depuis qu'elle s'est dotée d'un département export en janvier 2012, la Cave coopérative des vignerons landais, à Geaune, qui produit 2,5 millions de bouteilles d'AOC Tursan et un million d'IGP, explore l'Asie. Son tursan rouge, de marque Expression, s'est vu remettre, sur des critères de qualité-prix-accompagnement repas, le prix du meilleur vin au prestigieux festival Wine and Dine de Hong Kong, le «*Prix or 2013 Favorite Wine of Hongkong Award*». Une récompense gagnée grâce aux votes des 140 000 visiteurs du salon pour un vin bien adapté au type de repas chinois, composés de six à dix plats très divers, à un prix public raisonnable. Cette récompense a dopé les commandes de sociétés asiatiques pour ce vin, impliquant une augmentation de la production pour satisfaire la demande.

GIRONDE

Bordeaux Shopping 2014

Promouvoir la richesse commerciale de la ville de Bordeaux, telle est l'ambition de la CCI de Bordeaux qui édite pour la 17ème année consécutive Bordeaux Shopping. Pas moins de 60 adresses shopping y sont recensées : vins et gastronomie, restaurants, mode, cadeaux... Edité en 40.000 exemplaires, le guide est diffusé aux croisiéristes en escale à Bordeaux, à l'Office de Tourisme de Bordeaux, dans les hôtels de l'agglomération bordelaise, du Bassin d'Arcachon et du Médoc, ainsi qu'aux clients des agences de voyages réceptives locales. Le guide est présent sur internet via le site www.bordeaux-shopping.com.

Page réalisée et diffusée à 25 000 exemplaires par
L'AVENIR AQUITAIN · LA VOIX DE LA TERRE · Le Sillon · Réussir le Périgord

Une reprise de la production mondiale encore fragile

VIN Avec 278,6 Mhl, la production mondiale de vin a repris des couleurs en 2013 après la faible récolte enregistrée en 2012. En revanche la consommation peine à redémarrer après la crise de 2008.

Avec une progression de l'ordre de 5 000 ha, le vignoble espagnol est le plus étendu de l'Union Européenne.

La production communautaire de vin est estimée à 164,2 millions d'hectos pour 2013, selon l'Organisation internationale de la vigne et du vin, en hausse de 12,5 % par rapport à la faible récolte de 2012. Elle se situerait dans la moyenne de ces dernières années.

Vendanges 2014 dans l'hémisphère sud

La production de l'Italie figure en tête, avec près de 45 Mhl, devant l'Espagne, 44,7 Mhl et la France, 42 Mhl. Le niveau de production aux Etats-Unis, en Chine et dans les principaux pays de l'Hémisphère Sud atteindrait 79,3 Mhl, progressant ainsi de près de 8 %, l'Afrique du Sud confirmerait un haut niveau de production, à 11 Mhl. A noter toutefois que si la vendange chinoise a affiché un volume de 11,7 Mhl, elle a accusé néanmoins une décroissance de 15 % par rapport à l'an dernier. Au total, la production mondiale atteindrait 278,6 Mhl en progression de 9,4 % sur la faible vendange 2012. Pour les vendanges 2014, les premiers chiffres venant de l'hémisphère sud ne confirment pas cette reprise. Si la récolte est abondante en Nouvelle-Zélande, les perspectives de volume sont plus décevantes en Argentine (- 20 %), au Chili (-10 à -20 %) ainsi qu'en Australie. Au final la production baisserait de 10 % en 2014 dans l'hémisphère sud.

USA, premier marché mondial

Côté consommation, la reprise espérée qui aurait marqué la fin de la crise financière et économique, débutée en 2008, tarde à se manifester.

En Europe, conformément aux tendances des années passées, les gros pays consommateurs que sont la France, l'Italie et l'Espagne poursuivent leur recul entre 2013 et 2014 : une baisse de 2,1 Mhl en France (28,1 Mhl de vins consommés), 0,8 Mhl en Italie (21,7 Mhl) et 0,2 Mhl (9,1 Mhl). Au Portugal et au Royaume-Uni, la consommation reste stable, tandis qu'elle affiche une légère progression en Allemagne.

Ailleurs, la consommation est malgré tout orientée à la hausse. Notamment aux Etats-Unis qui avec 29,1 Mhl sont devenus en 2013 le premier marché intérieur en volume, même si le rythme de croissance a fléchi (+ 0,5 % entre 2012 et 2013 contre par exemple + 2 % entre 2011 et 2012). Les principaux pays d'Amérique du Sud, l'Argentine, le Chili ainsi que le Brésil ont enregistré en 2013 une consommation en progression relativement à 2012 comprise entre 1 % et 2 %. Alors que la consommation de vins en Chine a marqué un coup d'arrêt dans sa progression entamée au début de la décennie 2000.

Stabilisation du vignoble mondial

Selon l'Organisation international de la vigne et du vin (OIV), le vignoble de l'Union européenne à 28, s'établissait en 2013, à 3,48 Mha.

La baisse des années précédentes, 54 000 ha entre 2011-2012, consécutive à la politique communautaire d'incitation à l'arrachage s'achevant, la perte de surface n'aura été que de 19 000 ha, l'an dernier, dont 600 à 700 ha en France, alors que l'Espagne a enregistré une progression de l'ordre de 5 000 ha.

Le vignoble espagnol est ainsi le plus étendu de l'UE, avec 1,02 Mha, devant la France, 794 000 ha, et l'Italie, 752 000 ha, le Portugal et la Roumanie venant loin derrière, avec quelque 200 000 ha. Le vignoble des pays tiers représenterait 3,95 Mha, dont 600 000 ha en Chine, 504 000 ha en Turquie, 408 000 ha aux Etats-Unis, 224 000 en Argentine, 207 000 ha au Chili 158 000 ha en Australie et 130 000 ha en Afrique du Sud. Les divers autres pays d'Asie disposeraient d'un vignoble de 615 000 ha et ceux d'Afrique, de 239 000 ha.

La surface du vignoble mondial se serait ainsi pratiquement stabilisée en 2013, à 7,43 M ha.

ANTYS
ANTIOXYDANT NATUREL

VIGNE
PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Elaboré à partir d'antioxydants polyphénoliques naturels, pour agir en prévention des risques oxydatifs liés aux stress et aux désordres climatologiques, **ANTYS favorise la résistance et la nutrition des vignes par voie foliaire.**

PROGRAMME
OBJECTIF PRODUCTION / QUALITÉ

Stade 5/6 feuilles
Préconisation : 2-3 applications
ANTYS 15
ANTYS 8
- Relance rapide du métabolisme azoté
- Nutrition complète N-P-K + oligos

+30% de croissance

Stade avant floraison
Préconisation : 2-3 applications
ANTYS PMg
- Résistance des bourgeons floraux
- Homogénéité de la floraison

+37% de poids de récolte

Stade fin nouaison
Préconisation : 2-3 applications
ANTYS K
- Action production et qualité homogène
- Résistance aux oxydations tardives

-30% de coulure et millerandage

Situation de carence fer ou magnésium
Préconisation : 2 applications dès les 1ers symptômes
ANTYS Fe
ANTYS MgS
- Correction des carences
- Relance l'activité chlorophyllienne
- Relance l'activité photo-synthétique

+25% de mise en réserve

+38% d'activité photo-synthétique

LA NATURE AU SERVICE DES PLANTES

FRAYSSINET
www.groupe-frayssinet.fr

L'atout charme de la cave des Coteaux d'Albret à Mesterrieux

COMMERCE Le 16 mai, la cave des Coteaux d'Albret, à Mesterrieux, a inauguré son nouvel espace accueil-vente-dégustation. De nouveaux locaux pour de nouveaux projets.

Le 16 mai, la cave de Mesterrieux s'était mise sur son 31. Et pour cause. Elle inaugurait ses nouveaux locaux de réception en présence de tous ses adhérents et des responsables du monde agricole et viticole Girondin.

Les larges baies vitrées associées au bois et au béton ciré sont du plus bel effet.

Projet collectif

Les larges baies vitrées associées au bois et au béton ciré sont du plus bel effet. Un résultat esthétique et pratique qui, pour le président Bernard Gorioux, «*correspond parfaitement ce que l'on attendait*» même si la sortie de terre du nouveau bâtiment a été «*longue et fastidieuse*». Aussi, avec le conseil d'administration, nous avons voulu profiter de cette inauguration pour se retrouver avec vous tous. Pari tenu et pari gagné. Les adhérents sont venus nombreux, très nombreux participer à cette belle fête. Et les professionnels aussi. «*C'est un beau moment positif qui concrétise un projet collectif et la démarche collective a toujours beaucoup de puissance. Le collectif fait sens pour nous*» a expliqué Bernard Farges président du CIVB. Pour Bernard Artigue président de la Chambre d'agriculture, l'aventure de la cave de Mesterrieux se conjugue aussi avec les services proposés par l'assemblée consulaire. Qu'il s'agisse de l'engagement en bio ou de l'accompagnement commercial. Un cheminement qui n'est pas près de s'arrêter «*Nous serons toujours à vos côtés*».

Travailler ensemble

Même enthousiasme chez Bernard Solans, président de la Fédération des caves coopératives d'Aquitaine. «*La coopérative Les vignerons des coteaux d'Albret rayonne par son adaptabilité au fil du temps*». Au travers de toutes ces démarches engagées, le président se dit persuadé que la coopération démontrera encore qu'elle peut relever tous les défis. Avis partagé par Yves d'Amécourt, conseiller général «*Quand tout va mal, on redécouvre le mérite de la mutualisation. Vous vous placez dans une économie sociale et solidaire, dans le travailler ensemble. Vous êtes un exemple de la réussite de la coopération*». Solange Menival conseillère régionale voit au travers de la coopération «*la redécouverte des vertus de la mutualisation. L'agriculture sait se serrer les coudes pour travailler. Elle n'a de leçon à recevoir de personne*».

Et en cette fin d'après midi du mois de mai, pour partager ce moment d'exception, le président Bernard Gorioux a tenu à faire un clin d'œil aux hommes et aux femmes qui ont su porter leur destin en associant, pour couper le traditionnel ruban, la doyenne de l'assemblée et une toute jeune viticultrice.

La cave de Mesterrieux qui aura 80 ans l'an prochain est encore d'une prégnante actualité.

Et elle le prouve de belle manière.

G. M.-A.

Marchons Ensemble pour vaincre les maladies rares

fondation Groupama pour la santé
Vaincre les maladies rares

dimanche 15 juin 2014

Château Trapaud - 33330 ST ÉTIENNE DE LISSE (près ST ÉMILION)

Départs à 9 h 30 et 10 h

Parcours pédestres de 7 et 13 km

Participation 5 € minimum au profit de la Fondation Groupama pour la santé.

Renseignements & réservation :
Tél : 05 56 01 46 04
marchefondation@groupama-ca.fr

Groupama Centre-Atlantique - 2, avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9 - www.groupama.fr - N° Vert : 0 800 250 250 (Appel gratuit depuis un poste fixe) - Entreprise régie par le Code des Assurances - SIRET 381 043 686 000 17 - APE 6512 Z

Biodiversité, attention à la marchandisation

LÉGISLATION L'introduction de la notion de «services écosystémiques» dans le projet de loi Biodiversité pourrait augmenter les risques de marchandisation de la biodiversité.

«La marchandisation de la biodiversité, on est en plein, on n'a pas attendu ce projet de loi pour s'en rendre compte», explique Nathalie Bertrand, docteur en économie au centre de Grenoble d'Irstea[1] lors d'une conférence de presse à Paris, le 14 mai.

La MAE demande aux agriculteurs d'avoir au moins 4 espèces de fleurs dans les prairies.

Indispensable aux activités humaines

Dans le projet de loi Biodiversité qui doit être examiné par les parlementaires les 24, 25 et 26 juin prochain, la notion de *«services écosystémiques»* est introduite pour la première fois dans une loi. L'Irstea rappelle que ce sont *«les services rendus par les écosystèmes, indispensables aux activités humaines»*. Ils permettent notamment d'évaluer économiquement la demande en matière de biodiversité. *«Les recherches menées visent à rendre compte de la complexité et de l'hétérogénéité de "la demande de nature" des citoyens (en termes de préférences, de motivations ou de valeurs attribuées à la biodiversité)»*, expliquent les experts de l'Irstea. Concrètement, il s'agit de donner une valeur en euros à différents biens de la biodiversité. Mettre une valeur monétaire sur la biodiversité pourrait alors entraîner sa marchandisation. Si la tendance inquiète, Nathalie Bertrand précise qu'elle est déjà utilisée. *«Il existe des banques de compensation»*, rappelle-t-elle. Ce sont des actions écologiques qui permettent de contrebalancer les pertes de biodiversité dues à des projets d'aménagements (autoroutes, parcs éoliens, lotissements, etc). Ce processus n'est possible qu'à condition de pouvoir donner une valeur aux pertes de biodiversité.

Et les MAE ?

«Est-ce que la MAE (mesure agroenvironnementale) "prairies fleuries" change les pratiques des agriculteurs ? Non. Mais elle permet de maintenir les bonnes pratiques déjà en place», affirme Nathalie Bertrand. Cette MAE est une obligation de résultats : avoir au moins quatre espèces de fleurs différentes dans les prairies.

Une opportunité

Concrètement, Nathalie Bertrand explique que les agriculteurs obtiennent déjà de tels résultats. Mais la politique publique permet de maintenir à moyen long terme les bonnes pratiques agricoles en faveur de la biodiversité via une compensation financière. Par ailleurs, l'Irstea rappelle que l'introduction de la notion de services systémiques dans le projet de loi Biodiversité peut être une opportunité pour la biodiversité *«ordinaire»*. Car *«la biodiversité cible souvent des espèces rares (animaux sauvages par exemple), mais on sous-estime la biodiversité ordinaire (vers de terre, papillons...) qui n'est pas perçue par les citoyens»*, explique Philip Roche, écologue à l'Irstea.

(1) Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture / (2) Office national de la forêt

Et aussi

Bordeaux, l'escale de l'été

Le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux souhaite promouvoir les vins de Bordeaux d'été auprès du public et les associer aux occasions de consommation estivales : apéritifs, barbecue, déjeuners légers, pique-nique, repas en terrasse etc. Les vins de Bordeaux proposent aux consommateurs des escales colorées pendant l'été, en GMS. Blancs secs et doux, rosés et clairets, et rouges fruités sont mis en avant à cette occasion. Des vins légers, gourmands, aromatiques et frais, avec un fruit particulièrement expressif. D'un excellent rapport qualité-prix, ils sont à découvrir dès leur prime jeunesse. L'opération *«Bordeaux L'Escale de l'été»* recrée l'ambiance estivale *«à la bordelaise»* en amenant l'univers des cabanes du bassin d'Arcachon en GMS.

Le dispositif sera présent dans plusieurs centaines de points de vente sur tout le territoire français. Dans le même temps, un grand jeu concours sera mis en ligne avec des séjours à gagner (en scannant le QR code présent sur l'affiche des présentoirs, les consommateurs seront envoyés sur le site www.bordeaux.com).

QUANTUM® V/N/F : CONCENTRÉ DE QUALITÉS
UNE GAMME VIGNES, VERGERS ET MARAÎCHAGE À LA HAUTEUR DE VOS ENJEUX
Largeur minimum selon les modèles : 1,07 m, 1,24 m ou 1,45 m.
12 modèles entre 65 et 105 ch de puissance nominale.
Puissance hydraulique et confort de conduite.
Des solutions de financement sur mesure avec CNH Industrial Capital.
Un réseau de 195 points de vente et service.
Configuration à la carte
La gamme Quantum® répond à toutes vos exigences : version cabine ou arceau, largeur selon vos contraintes, configurations multiples des distributeurs hydrauliques.
CNH INDUSTRIAL CAPITAL
MAX
www.caseih.fr
CASE IH
hickory

Contactez-nous dès maintenant et profitez d'offres de financement exceptionnelles !

TERRAVI AGRI-VITI TECHNI SERVICE

RIBERAC (24)
ZA La Borie - Villetoureix
Tél : 05.53.91.93.80

BEAUTIRAN (33)
ZA Calens
Tél : 05.56.67.30.39

MONESTIER (24)
Couture
Tél : 05.53.58.44.15

BERGERAC (24)
Route d'Agen
Tél : 05.53.58.43.11

Services de Proximité
STE BAZEILLE (47)
RD 813 -Tél : 05.53.94.46.06
LIBOURNE (33)
Rue De Verdet - Tél : 05.57.55.50.14
BERSON (33)
5 Moriset - Tél : 05.57.42.05.13

Jeunes Agriculteurs, le Crédit Agricole d'Aquitaine vous guide tout au long de votre projet pour bien assurer votre installation.

En 2013, le Crédit Agricole d'Aquitaine a financé à hauteur de 82.4% les installations de Jeunes Agriculteurs.

Nous nous engageons au côté des jeunes agriculteurs pour faire de leur projet un succès :

- nos conseillers experts proposent un accompagnement personnalisé et sont présents durant toutes les étapes du projet, de la préparation à la réalisation
- chaque agriculteur ayant des besoins différents, un dispositif de financement* spécifiquement adapté à chaque projet est mis en place
- un suivi post-installation est assuré par un conseiller spécialisé
- une offre globale de financements*, d'assurances, d'épargne et de services pour une installation réussie

Depuis janvier 2012, **Vincent Charley**, éleveur de chèvres, transformateur et vendeur de fromage, s'est installé en tant que Jeune Agriculteur en reprenant l'exploitation de ses anciens employeurs. Il possède un troupeau de 60 chèvres, commercialise en vente directe et mène une démarche de conversion en Agriculture Biologique.

« J'ai présenté mon projet de reprise de l'exploitation de mes patrons à 2 banques et j'ai rapidement choisi le Crédit Agricole d'Aquitaine pour m'accompagner. Avec le Crédit Agricole d'Aquitaine, tout était plus facile, plus simple, plus rapide et les réponses plus claires… Ils m'ont conseillé au moment de l'installation, mais aussi après. Mon projet actuel est d'acquérir une parcelle pour y construire une nouvelle fromagerie et ma maison d'habitation. C'est un projet qui assurera la pérennité de mon entreprise et aussi mon projet de vie. Ma relation avec le Crédit Agricole d'Aquitaine étant très bonne, les démarches bancaires simples et rapides, et ma conseillère très réactive dès le moindre souci, c'est naturellement que je me suis tourné vers le Crédit Agricole d'Aquitaine. Le plus important pour moi est la confiance que m'accorde ma banque, et j'en suis aujourd'hui convaincu le Crédit Agricole d'Aquitaine est la banque qu'il me fallait pour mon installation. »

Le Crédit Agricole d'Aquitaine a récemment décidé de lui faire confiance et de lui accorder un financement pour son projet.

Sandra Bregognat, anciennement ouvrière viticole, a repris une exploitation de 13 ha de vignes en AOC Bordeaux à Gensac, livrés en Cave Coopérative.

« Le délai étant très court afin que je puisse bénéficier de certaines aides, on m'a conseillé le Crédit Agricole d'Aquitaine, banque de référence sur l'installation et l'agriculture en général. Le Crédit Agricole d'Aquitaine a été très rapide et réactif dans l'accompagnement de mon projet d'installation. C'est un parcours compliqué, mais les partenaires de l'installation travaillent en synergie et m'ont fortement accompagnée, en particulier dans l'étude d'un portage foncier. Je n'étais pas cliente du Crédit Agricole d'Aquitaine à titre personnel, mais je prévois d'y transférer mes comptes car mon conseiller Crédit Agricole d'Aquitaine est le plus au courant de ma situation. Enfin, pour protéger mon exploitation, je me suis assurée contre la grêle, et j'envisage de souscrire l'année prochaine l'assurance gel/coulure.»

Pour répondre à toutes vos questions et préparer votre projet,
contactez le Conseiller Crédit Agricole de votre secteur ou nos experts Installation Jeunes Agriculteurs :

AGRICULTURE : Eric LARGE 05 56 90 88 39
VITICULTURE : Laurie CANDAU 06 22 68 23 32 • Laetitia DIO 06 22 68 23 26 • Sylvie GARNET 06 22 68 23 23

CA AQUITAINE

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole d'Aquitaine, Prêteur.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491- Siège social : 304, bd du Président Wilson - 33076 BORDEAUX CEDEX - RCS BORDEAUX 434 651 246 - N° TVA : FR 16 434 651 246

Quand le «bien vieillir» fait son spectacle à Cenon

THEATRE Pour aborder le «bien vieillir» sans idées préconçues.

Le lundi 16 juin 2014 à 15h00, le Rocher de Palmer à Cenon accueille le spectacle *«Vieillir, c'est vivre !»*, une pièce de théâtre originale, à la fois drôle et musicale sur la thématique du bien vieillir.

Un engagement des organismes

Cette pièce est proposée par la MSA Gironde, la CARSAT Aquitaine, le RSI Aquitaine, la Mutualité Française Aquitaine et l'ASEPT Gironde. Elle marque l'engagement des organismes de protection sociale d'Aquitaine et leurs partenaires sur la question de l'avancée dans l'âge.

Une pièce drôle et pétillante

«Vieillir, c'est Vivre !» est l'histoire de deux conférenciers spécialistes du bien vieillir, Ernestine de la Rosamonde et Aldebert Duschmol. La première, de par sa longue expérience, connaît parfaitement son métier. Elle masque cependant son stress et sa propre crainte du temps qui passe par l'abus de substances peu recommandables. Le second est, quant à lui, un débutant dans le métier débordant de dynamisme et d'idées reçues, qui a la ferme intention de s'imposer. Leur rencontre explosive va donner un tour improbable à leur conférence, mais rhum et tango aidant, ils apprendront qu'à tout âge, la vie réserve de belles surprises... *«Vieillir, c'est Vivre !»* est une pièce drôle, pétillante et joyeuse donnant un coup de balai aux idées préconçues sur la vieillesse.

Burlesque et musicale, c'est l'axe que Raphaëlle Saudinos de la Compagnie *«Cinquième Saison Production»*, auteure et interprète de la pièce, a souhaité donner à *«Vieillir, c'est Vivre !»*. Ainsi, la pièce propose de découvrir de manière originale et ludique l'ensemble des actions de prévention menées sur le territoire aquitain par les organismes de protection sociale : ateliers mémoire, prévention des chutes, nutrition, bien vieillir...

Une conférence pour échanger

La pièce sera suivie d'une conférence animée par Jean-Jacques Amyot, psychosociologue et directeur de l'OAREIL (Office aquitain de recherche, d'étude, d'information et de liaison sur les problèmes des personnes âgées), et d'un goûter convivial pour prolonger les échanges avec les professionnels présents sur place.

INSCRIVEZ-VOUS

L'entrée est gratuite dans la limite des places disponibles.
Réservation sur www.asept-gironde.fr
Le programme du lundi 16 juin :

- 14h30 : accueil du public
- 15h00 – 16h00 : pièce de théâtre *«Vieillir, c'est Vivre !»*
- 16h00 – 17h00 : conférence animée par Jean-Jacques Amyot, psychosociologue et directeur de l'OAREIL
- 17h00 : collation

Votre couverture santé à l'étranger

Pour un séjour temporaire en Europe, pensez à demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Vous envisagez un déplacement en Europe, au moins trois semaines avant votre départ pensez à faire la demande de CEAM. En dehors de l'Europe, informez-vous sur la prise en charge des soins médicaux dans le pays de destination. Attention, une demande doit être déposée pour chaque membre de la famille (y compris les enfants de moins de 16 ans). Elle est gratuite, individuelle et valable un an à compter de sa date d'édition.

A quoi sert-elle ?

La CEAM facilite la prise en charge des soins médicaux lors d'un séjour temporaire dans les pays de l'Espace Economique Européen et en Suisse : vacances, week-end, stage, études, mission professionnelle... Elle permet à son détenteur d'attester de ses droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge des soins médicaux prodigués.

Comment l'utilise-t-on ?

En présentant la CEAM – ou le certificat provisoire de remplacement – au médecin, au pharmacien ou dans un hôpital public, les dépenses de santé sont prises en charge dans les mêmes conditions que pour les assurés du pays. Pour connaître les formalités en vigueur du pays dans lequel vous vous rendez : www.cleiss.fr.

Demande de CEAM en ligne : mode d'emploi

Depuis la page d'accueil du site internet www.msa33.fr ce service est disponible dans votre espace privé MSA. Une fois identifié(e), cliquez sur le service : «Demande de carte européenne d'assurance maladie». Vous pouvez également faire cette demande auprès de votre MSA environ trois semaines avant votre déplacement. En cas d'urgence, votre MSA peut vous délivrer un certificat provisoire de remplacement d'une validité de 3 mois.

MSA «Instants santé» : examens gratuits canton de la Réole

Le service dwe médecine préventive de la MSA Gironde organise pour le mois de juin 2014 des *«Instants santé»*, examens de santé gratuits. Profitez de cette occasion pour faire un point global sur votre santé, ils se dérouleront sur le canton de la Réole :

Foyer rural de Fontet -
les 17,18, 19, 24 et 26 juin 2014

Ces examens de santé concernent les personnes âgées de 25 à 74 ans. L'objectif poursuivi est de dépister les facteurs de risques de certaines maladies (maladies cardio-vasculaires, glaucome,...) A cet effet un questionnaire médical est adressé à chaque assuré concerné puis des examens complémentaires sont réalisés. Leur résultat est transmis au médecin traitant qui, au cours d'une consultation gratuite, apporte des conseils, voire propose des actions de prévention, susceptibles de contribuer à maintenir ou améliorer l'état de santé.

Si vous n'avez jamais pris le temps de faire un point sur votre état de santé, cette formule simple, complète et rapide est faite pour vous. Vous gagnerez en confort de vie et en bien-être. Vous serez rassuré et tranquillisé pour l'avenir, pour profiter pleinement de vos projets de vie.

Renseignements MSA Gironde :
Service de la Médecine Préventive 05.56.01.83.19

Petites annonces

MATÉRIEL

> **AV machine à vendanger** 1999 GREGOIRE 670A 900h de travail, caméra recul, secoueurs supplémentaires, cabine, cause cessation, 28000 € HT. Tél : 06.83.45.72.26.

> **Disques LAGARDE** en X 16 disques, décavaillonneuse automatique EGRETIER. Tél : 06.76.06.22.37

> **VDS broyeur végétaux** plein champ Tortella 4m couteaux Y porte 3points 3roues de terrage état impeccable très peu servi Tél 06.88.89.84.65

> **VDS MB Braud** 700 hydro clim cabine broyeur coupe 3.70 + maïs 4rgs + tournesol + pièces diverses 4000euros Tél 06.44.22.92.42

> **VDS couverture intégrale** 18x18 occasion tube 6m mâle femelle crochet, arroseur bronze réducteur de pression Tél 06.30.89.33.68

> **VDS 2 pneus Vredestein** 16.9.34, jantes et flasques 12.36 et 10.24 Tél 06.86.48.25.37

> **VDS enrouleur Irrifrance** 82/265 pneuride tourelle canon retour lent Nelson SR 150, tuyaux ABC 3pouces en 6m ou 9m Tél 06.83.04.13.84

> **VDS faucheuse Stoll** SB 2000 5 assiettes (97), semoirs Amazone D 30 S (2) socs& disques, Nodet GC 4m (2) socs&disques, Samouraï 4m accord socs&rouleaux farm flex, dist engrais Kuhn (2) MDX 932 hydro léve sac Audureau, PK 1100 M hydro, Sulky (3) DPX Expert bâche hydro, DPX 1804 manuel, DPX gl 2000 hydro, Kongskilde TIVE rps 12m, pulvé Kuhn Nodet rps alu 24m 1200L, cover crop Bugnot 36D (X) auto port 4 roues repl, vibro Kongskilde (2) 6m hydro, 4m50 repl manuel rouleaux, vibrashank JD C10E 5m50 repl manuel, vibroflex Kongskilde 3m, Marksem Pichon 4m prise de force, gyro Suire GS 150, portacourt 2 vérins, bennes Siam 9T, Brimont BB 8T (2), BB 7T autres sur demande, tracteurs MF 8140 160cv, RLT Ares 710 - Petit prix RAU MDX 6rgs rétrac maïs tournesol, broyeur Vigolo 2m50, herse rotative 4m Quivogne, pulvé Hardy (2) rps 12m à réparer, 9m BE Tél 06.82.26.46.72

> **VDS Maxxum** 5120 4RM 90cv 3200h d'origine inverseur et 4 vit sans déb, Renault 551 2RM 4700h vit ramp, bineuse 3r jumelage roue étroite, cultivateur 3,30mn barre double paroi gonflé 6,40mx9 Tél 06.61.86.41.59

> **VDS enrouleurs Waldauser** 82/300m pneuride retour lent régul, Bauer 90/300 tourelle turbine régul et 90/350 tourelle piston régul retour lent, Casella 82/300 tourelle turbine retour lent VD Tél 06.30.89.33.68

> **Recherche achat vendanges** blanc et rouge. AOC Bordeaux et Médoc. Tél 06.01.06.48.05

VEHICULES

> **VDS Berlingo utilitaire** 1,6L HDI 92 club entreprise 2007 95.000km toutes options + attelage galerie anti-brouillards housses tapis etc Tél 05.53.70.44.02 HR ou soir

RECOLTES

> **VDS 600kg maïs grain** pour alimentation animale Tél 05.53.68.82.61

Exploitant forestier de la Dordogne, vend toute l'année, piquets, tuteurs en châtaignier et acacia. Nouveau : Clôtures girondines et grillages tous types.
Sarl LACOUVE – 24400 St Géry
Tél. 05.53.58.79.30 – Fax : 05.53.58.80.51 - Portable : 06.09.38.05.81.

ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • GARANTIE DECENNALE • ELEVAGE
• STOCKAGE • PME-PMI • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses - 12200 Villefranche-de-Rouergue
Tél. : 05 65 81 29 66 - www.batiments-kit-uniservice.com

fnsea
Le réflexe au quotidien !
moisson
Le + à l'adhérent
Pour vos prochaines vacances,
des réductions en France et à l'étranger !
Circuits touristiques : Time tours, Touristra
Villages vacances : Belambra, Pierre & Vacances...
Camping, Mobile homes : APV, Vacances André Trigano...
Location d'appartements : Odalys Vacances...
Pour vos achats quotidiens
et vos loisirs
de 5 à 30% de réduction
grâce aux bons d'achat
Déco - Brico - Maison (Castorama, FNAC..)
Habillement - Bien-être (3 Suisses, Célio, Intersport, .)
Loisirs (cinéma, spectacles, parcs d'attractions,
Disneyland Paris, Futuroscope...)
L'OFFRE DU MOIS
viaPRESSE .com
-25%
De réduction supplementaire
sur vos magazines préférés
Plus de 850 magazines
N'attendez plus et contactez dès aujourd'hui votre FDSEA
Contact : www.carte-moisson.fr ou votre FDSEA

Société recherche vin en bouteilles
suite surplus,
surstocks,
besoin de trésorerie
possibilité gros volume
paiement comptant
05 57 70 89 86 - 06 68 92 75 75
Email : jdlespes@wanadoo.fr

Votre petite annonce

L'AVENIR AGRICOLE & VITICOLE AQUITAIN
Édité par la SEDIGA
17, cours Xavier Arnozan 33082 Bordeaux Cedex

Gérants :
Joël BONNEAU - Patrick VASSEUR
Directeur de la publication :
Joël BONNEAU
Directrice déléguée
Rédactrice en Chef
Geneviève MARCUSSE-ARTIGUE
Secrétariat de rédaction
Myriam ROBERT
Secrétariat et publicité régionale :
17, cours Xavier Arnozan 33082 Bordeaux Cedex
Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24
E-mail: redaction@avenir-aquitain.com
Régie Nationale
TOP AGRI - 75010 Paris
Composition :
KA2 Communication - Bordeaux
Imprimerie :
Pyrénées Presse Pau
Abonnement annuel 48 (22 numéros)
ISSN : 0300-2942
Commission paritaire 0315T79610
Dépot légal à parution

Encartage à certains de nos lecteurs.

Texte à publier ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES, UNE LETTRE PAR CASE, **UNE CASE VIDE ENTRE CHAQUE MOT**
ATTENTION : NE PAS OUBLIER D'INDIQUER VOTRE N° DE TÉLÉPHONE DANS LA GRILLE

1
2
3
4

Vos coordonnées

Nom, Prénom ou raison sociale .....
N° appart. ou boîte à lettre – étage-escalier ou service – identité du destinataire .....
Entrée – Tour – Immeuble-Bâtiement – Résidence- Zone industrielle .....
N° et voie ou hameau (ex. Avenue des fleurs) .....
Mention spéciale de distribution et n° (ex. BP-TSA-poste restante) ou lieu dit .....
Localité de destination ou libellé cedex .....
Tél ..... Port ..... Email .....

L'AVENIR AGRICOLE & VITICOLE AQUITAIN
17, cours Xavier Arnozan
33082 BORDEAUX CEDEX
Tél. 05 56 00 73 68 - Fax 05 56 52 47 24

Pour votre justificatif comptable découpez votre petite annonce parue dans le journal

Rubrique
❒ Offre d'emploi
❒ demande d'emploi
❒ divers
❒ matériel
❒ animaux
❒ foncier

Tarif : 2 possibilités
❒ En Gironde
Forfait 4 lignes 10 €
❒ En Gironde + Lot et Gar.
Forfait 4 lignes 15,50 €

Votre réglement :
Chèque à l'ordre
de l'Avenir Agricole
et Viticole Aquitain

SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE

Publication effectuée en application des articles L. 141-1, L. 141-3 et R. 142-3 du Code rural

La SAFER AQUITAINE-ATLANTIQUE se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir à

GALGON «Au Grand Chêne» «Buisson Redon» «Le Barrail» **1ha 77a 19ca**

SAILLANS «Barail de Reynaud» «Crabignac» «Fontenil» «La Brande» «La Croix» «La Marzelle» «Lormenat» «Pont Louret» «Ruisseau de Reynaud» **11ha 94a 07ca**

COUQUEQUES «Les Turcs» «La Lande» **2ha 35a 07ca**
«Les Turcs» **2ha 18a 70ca**

SAINT CHRISTOLY MEDOC «Les Maurines» «Le Breuil» «Le Tracon» **71a 68ca**
«Le Tracon» **12a 65ca**

SAINT YZANS DE MEDOC «La Trillette» «Le Restuc» «Mangallons» **47a 70ca**

SAINT ESTEPHE «de la Croix de Pey» **63ca**

VERTHEUIL «La Gravière» **77a 58ca**
«Redeyran» **5a 37ca**

JAU DIGNAC LOIRAC «A Larrieux» «Larieu» **6ha 25a 77ca**
«A Brisey» «Aux Cailloux» «La Pargaud» «Le Cottage» **8ha 05a 00ca**

CAPIAN «Gourd Nord» «Gourd Ouest» «Le Banqua Nord» **6ha 75a 45ca**
«Grand Peymatan Est» «Teymiet Nord» «Teymiet Sud» **6ha 13a 95ca**

LANGOIRAN
«Le Grava» **81a 28ca**

SAINT MACAIRE «Saint Denis» **1ha 68a 58ca**

SAINT GERMAIN DU PUCH «Brouscaillou» «Corde» «Garignau» «Lagrave» «Sales» «Terrefort» **4ha 24a 63ca**

BOMMES «La Maringue» **12a 75ca**

SAUTERNES «Piquan» **13a 30ca**

SAINT ANDRE DE CUBZAC «de la Moulière» «La Joye Nord» «La Joye Sud» «Les Chaumes» «Machedis» **12ha 54a 12ca**

BERSON «Babeuf» «Le Maine Buche» **82a 28ca**

EYRANS «Moulin de Pontalier» **90a 27ca**

LARUSCADE «Nauves Plates» **9ha 37a 90ca**

MARCILLAC «Chandas» «Le Grand Lopin» «Les Arperoux» **3ha 41a 30ca**

PEUJARD «Tertre de la Veine» **57a 21ca**

SAINT CIERS SUR GIRONDE «La Breuille» **19ha 21a 62ca**

Les personnes intéressées devront manifester leurs candidatures **par écrit** AU PLUS TARD le **07 JUIN 2014** au Bureau de la SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE, LES BUREAUX DU LAC, 16 avenue de Chavailles - 33525 BRUGES Cédex, où tous compléments d'information peuvent être obtenus : Téléphone : **05 56 69 29 99** - Télécopie : **05 56 39 59 84**.
Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.

SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE

APPEL DE CANDIDATURES
Vente de propriétés boisées

Publication effectuée en application des articles L 331-19 du Code Forestier

Dans le cadre des dispositions de l'article L 331-19 du Code Forestier, la SAFER purge, pour le compte du propriétaire, le droit de préférence que détiennent les propriétaires de parcelles boisées qui seraient contiguës des parcelles suivantes mise en vente :

Commune de REIGNAC – section ZW n° 36, ZW n° 66, ZW n° 67
Commune de DONNEZAC – section AK n° 390
prix total : 720 €

Commune de COIRAC – section C n° 433 pour 6a 95ca, A n° 281 pour 12a 95ca «A Périn» «Colombrie»
Prix total : 497,50 €
Autres conditions de la vente : prestation de service due à la SAFER A.A. en sus du prix ci-dessus indiqué d'un montant de 29,85 € HT, soit 35,82 € TTC.

Commune de COIRAC – section C n° 328 pour 7a 90ca «Pré de Campagne»
Prix : 197,50 €
Autres conditions de la vente : prestation de service due à la SAFER A.A. en sus du prix ci-dessus indiqué d'un montant de 11,85 € HT, soit 14,22 € TTC.

Les propriétaires voisins désirant exercer leur droit de préférence devront le manifester par lettre recommandée avec A.R. ou par remise contre récépissé au plus tard le **23 JUILLET 2014** à la **SAFER Aquitaine-Atlantique – Les Bureaux du Lac, CS 10235 - 33525 BRUGES CEDEX** (tél. 05 56 69 29 99 ou fax 05 56 39 59 84) où tous compléments d'information peuvent être obtenus.

Notre journal est également disponible dans nos locaux au 17 cours Xavier Arnozan 33082 Bordeaux.

Ma voiture, je l'ai vendue grâce aux petites annonces de l'Avenir Aquitain

Soyez efficace Faites paraître votre annonce dans l'Avenir Aquitain

05 56 00 73 68

EMPLOI

> **Propriété viticole** (20 km de Bordeaux dans l'Entre-Deux-Mers) **recherche ouvrier viti / vini.** Travail chai et vigne, tracteur, expérience souhaitée, CDD puis CDI. Envoyez CV au Journal qui transmettra Réf 070214001

> **Propriété viticole Entre-Deux-Mers recherche ouvrier agricole** vigne et chai, tracteur, expérience souhaitée, CDD puis CDI. Tél : 06.70.27.46.49.

FONCIER

> **A louer apt** 3 à 4 personnes au cœur du Périgord Noir. Semaine ou week-end. Tarif basse saison : (15/09 au 15/07) 250 € Contact : 06.70.11.20.05 ou danisouq@gmail.com

ANIMAUX

> **VDS velle Montbéliarde** né 27 avril bonne origine Tél 06.86.48.25.37

Recette

TOMATE – FRAMBOISE

David Toutain / Thai Toutain / Interfel

Préparation : 30 minutes
Mondage : 15 secondes

Ingrédients (pour 10 personnes)
20 tomates rondes
30 framboises
huile d'olive
fleur de sel
en option : fleurs de moutarde (ou toute autre fleur comestible)

Pour le gaspacho :
40 g de poivrons rouges
150 g d'oignons doux
100 g de fenouil
60 g de concombre
10 g de vinaigre de Xeres
10 g de sel

Mondez les tomates : incisez-les, puis plongez-les dans de l'eau bouillante pendant 15 secondes. Refroidissez-les dans de l'eau glacée. Enlevez leur peau, coupez le chapeau puis videz-les, en gardant la chair pour le gaspacho. Réservez au frais.
Réalisez le gaspacho : mixez tous les ingrédients avec la chair des tomates mondées. Filtrez, et réservez au frais.
Versez le gaspacho dans les tomates mondées. Disposez dessus les framboises, l'huile d'olive, la fleur de sel et les fleurs de moutarde. Dégustez !

Offre
Avenir Agricole et Viticole Aquitain
❒ **1 an au prix de 48 €**
❒ **2 ans au prix de 83 €**

Votre règlement
Chèque à l'ordre de l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain

Bulletin à renvoyer sous enveloppe affranchie, accompagné du réglement à l'Avenir Agricole et Viticole Aquitain
17, cours Xavier Arnozan - 33082 Bordeaux cedex

Attention, nouvelles normes postales à respecter
Indiquez impérativement le numéro, le type et le nom de la voie de votre adresse postale.

Vos coodonnées
.....
Nom, Prénom ou raison sociale
.....
N° appart. ou boîte à lettre – étage - escalier ou service – identité du destinataire
.....
Entrée – Tour – Immeuble-Bâtiment – Résidence- Zone industrielle
.....
N° et voie ou hameau (ex. Avenue des fleurs)
.....
Mention spéciale de distribution et n°(ex. BP-TSA-poste restante) ou lieu dit
.....
Localité de destination ou libellé cedex
Tél ..... Port .....
Email .....

Pour tous renseignements : tél 05 56 00 73 68 – Fax 05 56 52 47 24 – redaction@avenir-aquitain.com
Conformément à la loi informatique et liberté du 9 janvier 1978, art 27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant

Les résultats époustouflants du dressage rapide des bovins

MÉTHODE La dernière formation sur le dressage rapide des bovins organisée par la Chambre d'agriculture à Bazas a fait carton plein. Et cette année encore les résultats sont remarquables.

Deux ans à peine après une première formation *«Dressage rapide des bovins»* organisée par le service élevage de la chambre d'agriculture, et qui avait ravi tous les participants, une nouvelle session a eu lieu le 6 mai sur le troupeau du Lycée Agricole de Bazas.

Après une journée de formation, le stress avait disparu aussi bien chez les animaux que chez les stagiaires. Mieux même, les jeunes éleveurs bénéficiaient d'un respect total de la part de l'animal.

Un réel besoin

En début de journée, il a été unanimement reconnu par tous les participants que la taille grandissante des troupeaux, la conception des stabulations libres et la raréfaction de la main-d'oeuvre disponible conduisaient inexorablement à obtenir des bovins de plus en plus difficiles çà approcher et à manipuler. Pourtant, tous reconnaissent que des animaux calmes dans un troupeau calme sont non seulement garants d'une meilleure rentabilité - gain de productivité, de croissance- mais aussi et surtout d'une meilleure sérénité de l'éleveur et de sa famille par un gain de temps et une décontraction évidente dans les soins quotidiens apportés aux animaux.

Communication entre l'homme et l'animal

Depuis sa naissance - en extensif ou bien en stabulation, le veau ne connait que sa mère et les siens. Il n'a que très rarement l'occasion d'établir un contact physique avec l'éleveur, d'où sa méfiance. La méthode mise au point par Messieurs Souvagnet père et fils vise donc d'abord à établir une communication entre l'homme et l'animal.

Le sevrage - aux alentours de 6 à 7 mois- est donc une période charnière pour ce dernier puisqu'il est séparé de sa mère - son repère, son refuge - et qu'il n'a pas encore gouté aux joies de la liberté et donc de l'autonomie.

C'est à ce moment là qu'il convient d'opérer un transfert du besoin maternel vers l'homme afin que ce dernier soit dans un premier temps reconnu et accepté par l'animal et puisse, dans un deuxième temps, imposer un minimum d'autorité par la douceur.

Côté pratique, cette première approche se fait à l'attache. Progressivement l'homme va établir un contact physique par des palpations et des caresses de points sensitifs - épi dorsal, base de l'oreille, tour des yeux- . L'homme doit par ce biais tranquilliser peu à peu l'animal et ainsi une certaine complicité va naître. Une fois rassuré et en confiance, l'animal est prêt pour l'apprentissage.

Des résultats époustouflants

Le matin, Marc Bassery et son équipe du lycée de Bazas avaient donc préparé une douzaine de vêles et veaux de 7 à 8 mois fraichement séparés de leur mère et les avaient regroupés dans un box.

A ce stade là, tous sans exception refusaient d'être approchés par l'homme et encore plus d'être simplement touchés. Pour preuve, les coups de pieds et les fuites qui se sont multipliées dans la matinée. Après la démonstration des formateurs, chaque stagiaire usa à son tour de patience, de douceur et de complicité pour établir ce fameux lien avec l'animal avant d'entreprendre les bases de l'apprentissage.

Le soir, les couples éleveur-bovin s'étant progressivement constitués, le stress avait disparu aussi bien chez les animaux que chez les stagiaires. Tous les jeunes éleveurs et éleveuses présentaient fièrement et en toute sécurité leur veau à la corde, les sortaient en milieu ouvert, marche, arrêt, bref le respect total de la part de l'animal !

«Quels progrès parcourus depuis le matin» s'accordaient à commenter tous les stagiaires. Mission parfaitement remplie pour tous. Bravo aux formateurs.

Contact
Michel Aimé,
Chambre d'agriculture de la Gironde,
service élevage,
tél. 05 56 79 64 30

Le temps d'une image

Déambuler, sentir, s'arrêter sur l'aire de pique-nique, errer, déguster des vins ou des jus de raisins, voir, échapper aux guets-apens, entendre, faire une pause à la plage, goûter, débusquer la place du marché, voyager en Chine... Et découvrir le palmarès du 58e concours de Bordeaux - Vins d'Aquitaine. Telles sont les opportunités proposés par le labyrinthe «Tours, détours et contours» mis en place par la Chambre d'agriculture dans le cadre de la foire de Bordeaux et du salon de l'agriculture aquitaine. Le labyrinthe est ouvert du 24 mai au 1er juin, de 10 à 19 heures. Les animations seront proposées de 12 à 18 heures, les week-end, jours fériés et vendredi 30 mai, de 11 à 17 heures tous les autres jours.

Et aussi

Deux éleveurs formateurs

La formation *«dressage rapide des bovins»* a été assurée par deux éleveurs de bovins allaitants Messieurs Souvagnet père et fils. Ils sont eux-mêmes éleveurs d'un troupeau de près de 150 limousines à plus de 1 000 mètres d'altitude dans le Cantal. C'est donc dire que les vaches et les difficultés rencontrées pour contenir tout ce beau monde, ils connaissent parfaitement ! Eux-mêmes confrontés au caractère parfois vif de leurs animaux, ils ont mis au point depuis une dizaine d'années - d'abord sur leur troupeau puis ensuite aux quatre coins de l'hexagone- une méthode simple de mise en confiance et d'apprentissage de l'animal. C'est donc celle-ci qu'ils sont venus faire découvrir à un groupe de douze jeunes éleveurs Girondins.